



UNIVERSITE D'ABOMEY- CALAVI



(UAC)

.....
FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

(FLASH)

.....
DEPARTEMENT D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE

(DHA)

.....
LABORATOIRE RETROSPECTIVE- AFRIQUE

MEMOIRE DE LICENCE

THEME

*Les facteurs de succès et le bilan
de la Conférence nationale de
février 1990 au Bénin*

Présenté par :

OGOUE E. Raoul

sous la direction de :

Dr. Ebénézer SEDEGAN

Année académique : 2014-2015

Remerciements

Nous adressons nos sincères remerciements à :

- tout le corps professoral du Département d'Histoire et d'Archéologie pour la rigueur de la formation qu'ils nous ont donnée durant ces trois dernières années. Nous pensons spécialement aux professeurs Sylvain ANIGNIKIN et au Dr. Ebénézer SEDEGAN notre directeur de mémoire qui n'ont ménagé aucun effort pour nous accompagner et nous orienter dans cette œuvre scientifique.
- notre père, Augustin OGOU pour nous avoir inscrits à l'école.
- notre mère, Célestine AGBETE pour son affection et ses conseils.
- nos oncles et tantes : Edmond, Jules, Denis, Assiba, Delphine, et Bernadette pour le soutien qu'ils nous ont toujours apporté. Que Dieu le leurs rende au centuple.
- Gertrude et Rosalie pour leur courage et leur aide pour la réalisation de ce travail.
- Stévène TOSSOUKPE pour son aide.
- AWISSOU Fortuné pour son soutien en documentation.
- Gilbert GOGAN pour son aide.

Nous n'oublions pas tous ceux, qui d'une manière ou d'une autre, ont participé à la réalisation de ce travail. Qu'ils y trouvent l'expression de notre profonde gratitude.

Sigles et Abréviations

- 1- ANR : Assemblée Nationale Révolutionnaire
- 2- ARC : Arc en Ciel
- 3- BM : Banque Mondiale
- 4- CEN : Conseil Exécutif National
- 5- CENA : Commission Electorale Nationale Autonome
- 6- CES : Conseil Economique et Social
- 7- CNCA : Caisse Nationale de Crédit Agricole
- 8- FCBE : Force Cauris pour un Bénin Emergent
- 9- FLRD : Front de Libération et de Réhabilitation de Dahomey
- 10- FMI : Fonds Monétaire International
- 11- HAAC : Haute Autorité de l'Audio visuelle et de la Communication
- 12- HCR : Haut Conseil de la République
- 13- OFRB : Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin
- 14- OJRB : Organisation de la Jeunesse Révolutionnaire du Bénin
- 15- PAS : Programme d'Ajustement Structurel
- 16- PCB : Parti Communiste du Bénin
- 17- PCD : Parti Communiste du Dahomey
- 18- PIB : Produit Intérieur Brut
- 19- PME : Petites et Moyennes Entreprises
- 20- PMI : Petites et Moyennes Industries
- 21- PRD : Parti du Renouveau Démocratique
- 22- PRPB : Parti de la Révolution Populaire du Bénin
- 23- RB : Renaissance du Bénin
- 24- RDA : République Démocratique d'Allemagne
- 25- RFA : République Fédérale d'Allemagne
- 26- SNES : Syndicat National de l'Enseignement Supérieur
- 27- SYNAPOSTEL : Syndicat National des Postes et Télécommunication
- 28- UNSIB : Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin
- 29- URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques

Introduction

Face à la situation sociopolitique chaotique enregistrée au Bénin à la fin de l'année 1980¹, le gouvernement militaro-révolutionnaire présidé par le Général Mathieu KEREKOU, prit l'historique décision² de convoquer la Conférence des forces vives de la nation. Tels les Etats généraux de la République, cette historique Conférence tenue à Cotonou à l'hôtel PLM Alédjo, du 19 au 28 février 1990, sonne le glas du régime monolithique révolutionnaire et consacra l'inauguration de l'ère du Renouveau démocratique.

Le succès éclatant mais inattendu de cette conférence suscite en nous nombre d'interrogations sur les conditions de sa réussite au regard de nombreux échecs enregistrés dans d'autres pays de l'Afrique³ où souffla aussi ce vent de la démocratisation.⁴

De nombreuses études ont été réalisées sur ce pan de l'histoire sociopolitique de notre pays. Mais, au regard des polémiques qui se ravivent autour de la tenue et de succès de ce grand rendez-vous historique⁵, des clarifications restent à faire. C'est ce qui justifie le choix de notre thème intitulé : "*Les facteurs de succès et le bilan de la Conférence nationale de février 1990 au Bénin*". La problématique qui se dégage de ce thème est formulée comme suit :

Quelles sont les conditions qui ont favorisé le succès et le bilan de la Conférence nationale de Février 1990 au Bénin ?

Pour aborder ce thème, nous avons procédé à une revue de la littérature existante. Ainsi, de nombreux travaux ont été réalisés sur cette étape de l'histoire politique de notre pays notamment parce que la réussite éclatante de cette Conférence nationale au Bénin, fascine par son label de pionnier en Afrique subsaharienne. Mais, de tous ces écrits, aucun n'est porté sur l'analyse historique des facteurs déterminants du succès de cette conférence nationale de février 1990. Ils mettent peu l'accent sur les conditions de sa réussite en s'intéressant beaucoup plus au fonctionnement de la démocratie au lendemain de la Conférence nationale. Nous pouvons citer à titre d'exemples les ouvrages et travaux de recherches mis au point par des auteurs nationaux et étrangers.

¹ L'année 1980, fut une année de trouble où la grogne s'élevait d'un peu partout sur le territoire national.

² Voir le décret N°90-40 du 23 février 1990 portant convocation de la Conférence nationale

³ Après l'exemple du Bénin, beaucoup d'autre pays d'Afrique se sont lancés dans ce processus dont le TOGO en 1991, mais n'a pas pu arriver à terme.

⁴ On peut l'appeler encore le "*vent de l'Est*" observé en Europe.

⁵ Il s'agit de la Conférence nationale des forces vives de février 1990

- *La démocratie au Bénin (1988-1993) : Bilan et perspectives* de Philippe NOUDJENOUME. Dans cet ouvrage, l'auteur met l'accent sur la mise en œuvre de la démocratie après la Conférence des forces vives de la nation en s'attendant sur les élections présidentielles et législatives.
- *La démocratie au Bénin. La période transition* d'ADAMON Afize parle également des élections ainsi que des pratiques incompatibles à la démocratie observées dans la période de transition. A ces travaux, s'ajoutent les articles :
 - « *Le renouveau démocratique au Bénin : vingt ans après* » de S. ANIGNIKIN qui mettait juste l'accent sur les facteurs déterminants ayant permis de maintenir le système démocratique en préservant les acquis issus de la Conférence nationale du Bénin. vingt ans après, au regard de ce qui se passe ailleurs dans la sous-région.
 - « *l'expérience béninoise de la Conférence nationale* » de Robert DOSSOU qui fait un bilan de tous les travaux de la Conférence nationale sans beaucoup plus relever les facteurs ayant conduit à la réussite de cette rencontre. Il y a eu d'autres travaux organisés sur la démocratie béninoise, les conférences débats...

A la lumière de cette revue sommaire de la littérature, la démarche méthodologique adoptée est centrée sur l'utilisation croisée des documents écrits ainsi que les informations fournies par les enquêtes orales. Nous avons procédé à une analyse critique des informations écrites de même que pour les données des enquêtes orales.

L'objectif à atteindre dans cette étude est de contribuer à la restitution de ce pan de l'histoire de notre pays toujours sujette à de supputations et émaillée de contre-vérités et de déclarations subjectives des différents acteurs et auteurs⁶ de cette Conférence qui demeure un repère irréfutable dans l'histoire politique, sociale et économique de notre pays.

Pour atteindre cet objectif, nous avons élaboré un plan qui constitue la charpente de notre travail. Ce plan est divisé en trois parties.

La première partie est intitulée : l'origine de l'idée d'une Conférence nationale.

La deuxième partie est intitulée : Les conditions de réussite de la Conférence nationale.

La troisième met en exergue le bilan de la mise en œuvre des décisions de la Conférence nationale.

⁶ Comme acteurs de cet événement, nous faisons allusion à ceux qui ont pris part à l'évènement et ayant joué un rôle déterminant.

Première Partie

L'ORIGINE DE L'IDEE D'UNE CONFERENCE NATIONALE

La convocation de la Conférence nationale a été la cause de deux contextes principaux. Au plan national, la déconfiture née de l'échec du régime révolutionnaire qui s'est manifesté à travers la banqueroute⁷, les luttes contre la confiscation des libertés publiques. Au plan international, l'année 1989 a été marquée par la dislocation du bloc soviétique⁸, la chute du Mur de Berlin⁹, des contraintes imposées par des organisations internationales¹⁰. Dans cette partie, nous ferons un aperçu historique de la situation avant l'organisation de la Conférence de février 1990 au Bénin.

⁷La banqueroute, selon le dictionnaire *petit Larousse* 1990, signifie suspension des paiements d'un Etat aux producteurs de rente. La banqueroute au Bénin en cette période-là était l'échec total que l'Etat avait connu dans tous les secteurs d'activités.

⁸ L'arrivée au pouvoir du Président GORBATCHEV avec ses différentes réformes de restructuration économique mise en œuvre en 1985 à progressivement divisé l'URSS Staline.

⁹ Le Mur de Berlin construit dans la nuit de 12 au 13 Août 1961 par la République Démocratique d'Allemagne (RDA) pour empêcher les jeunes gens qui fuient la zone extrêmement communiste pour la zone capitaliste. Ce mur est tombé en 1989 et a impacté les relations internationales.

¹⁰ La Banque mondiale et le Fonds Monétaire Internationale auraient dit d'un retour à l'Etat de droit au pays du Tiers monde.

Chapitre 1 : Le contexte historique interne : La crise du régime révolutionnaire.

La situation dans laquelle le Bénin vivait à la veille de la restauration de la démocratie était marquée par une impasse politique associée à un chaos économique, le tout enveloppé par une crise sociale très aiguë. Ainsi, dans ce chapitre, nous verrons comment ces trois éléments ont hâté le changement du régime révolutionnaire.

1.1.L'impasse politique

Le 26 Octobre 1972, le Bénin connaissait à nouveau de coup d'Etat militaire. Ce coup d'Etat venait ainsi enrichir la série des putschs qui avaient fait valoir au Dahomey le triste sobriquet « d'enfant malade de l'Afrique ». Mais cette fois-ci, on assiste à un discours-programme qui avait enthousiasmé tout le peuple. Cette nouveauté politique apportée par la junte au pouvoir pouvait se résumer en trois grandes dates que le régime lui-même a baptisé « *les trois glorieuses* »¹¹. Il s'agit donc du 30 Novembre 1972 avec la proclamation du discours-programme de construction nationale et de la politique nouvelle d'indépendance nationale, du 30 Novembre 1974, avec l'adoption du marxiste-léniniste comme idéologie officielle et du socialisme comme voie du développement. Et enfin le 30 Novembre 1975, le changement de nom du pays qui passe de Dahomey à la République populaire du Bénin (PRPB), le changement de drapeau tricolore Vert-jaune-rouge en un drapeau vert frappé d'une étoile rouge à cinq branches dans l'angle supérieur gauche.¹²

La création du PRPB constitue le premier pas de l'arbitrage dans lequel seront versés les théoriciens de la révolution marxiste-léniniste. Tout était devenu par décision étatique marxiste-léniniste, au service d'un seul parti, le PRPB. Pour, aller plus loin dans cette hégémonie du parti Etat, la loi fondamentale de 1977 réaffirmait les options du 30 Novembre 1974. Les articles 4 et 10 de cette constitution ne faisaient pas mystère de la volonté des militaires d'instaurer l'unicité de la pensée politique¹³ et de verrouiller le pouvoir. Le parti dirige l'Etat et le président de la République est désigné par le Comité Central du parti, une

¹¹ Rogatien TOSSOU, 2010, *Multipartisme, Ethnicité et pouvoir politique au Bénin 1951-2006*, thèse de doctorat du 3^e cycle, UAC, p. 221

¹² Idem, p.223

¹³ L'article 4 stipulait "en PRPB, la voie du développement est le socialisme. Son fondement philosophique est le marxisme-léninisme"

Toutes les activités de la vie sociale nationale en RPB s'organisent dans cette voie sous la direction du PRPB, détachement d'avant-garde des masses exploitées et opprimées, noyaux dirigeant du peuple béninois tout entier et de la résolution et l'article 10 dit "Les forces armées de ma République sont les forces armées du peuple béninois"

porte grandement ouverte à une présidence à vie¹⁴. Dans cette période, des "militantismes collectifs" sont interdits. Tous ceux qui faisaient la tête dure étaient soit arrêtés, soit envoyés dans les camps de travaux forcés ou alors étaient obligés de prendre leurs jambes à leur cou vers le chemin de l'exil¹⁵. C'est ainsi que des dizaines, des centaines de gens étaient emprisonnés.

« L'internement administratif, la détention illimitée sans jugement, c'était la répression infligée aux antirévolutionnaires. Le mouchardage, la délation clientéliste, les exactions, les arrestations massives, les tortures d'étudiants, d'élèves etc. la chasse à l'homme inconsidéré »¹⁶.

Tel était le lot habituel des hostiles au parti-Etat. Théodore HOLO rapporte que plusieurs d'entre eux *« perdaient leur emploi, leurs biens et étaient condamnés à l'exil ; les tortures et les brimades étaient fréquentes, les camps de Dodja et surtout de Ségbana, le petit palais accueillait de nombreux opposants. La vie normale se relâchait. Tous les Béninois devaient s'appeler "camarade" »¹⁷*. Les médias n'étaient pas exempts de toutes phagocytoses orchestrées par le PRPB. La presse était menacée et mise en otage de l'idéologie révolutionnaire. Les quelques organes qui existaient étaient des instruments de propagande du pouvoir en place. Nous pouvons donc citer à titre d'exemples, le quotidien gouvernemental 'Ehuzu ' (ça a changé) pendant que la radio nationale était 'la voix de la Révolution' et la télévision faisait office de vitrine du PRPB. C'est donc une période unidirectionnelle, de l'information réduite essentiellement à la propagande, au verrouillage de l'information.

Le cercle religieux n'a pas échappé non plus à cette volonté du régime de contrôler tous les contournements du pays.

Ainsi, dans le document *"bases et tâches de mobilisations : consignes aux comités Révolutionnaires Locaux"*, il est écrit :

« La Contre Révolution, ce sont ceux-là qui pensent mal de la révolution... nous devons les reconvertir. Mais si nous n'y parvenons pas, ils continuent à servir le diable, nous devons effectivement les liquider sur le terrain »¹⁸

Le président KEREKOU lui-même disait en effet que *« nul n'a le droit de prêcher contre la Révolution sous prétexte de défendre une religion et ses intérêts particuliers et*

¹⁴ C'est la substance de cette phrase qu'on attribue à KEREKOU : *« on ne dira jamais de moi voici l'ancien Président de la République, mais voilà sa tombe »*. Note n°21 d' Akil ELEGBEDE, 2012, *« Le multipartisme intégral au Bénin de 1990 à 2010 »* mémoire de maîtrise, P. 14.

¹⁵ Cas d'Adrien HOUNGBEDJI et Sévérin ADJOVI.

¹⁶ NOUKPO A., 2008, *Evadé des prisons de K*, Cotonou éd CAAREC, 9. 153

¹⁷ HOLO, T. (1979 : 120-125) cité par TOSSOU, 2010, op. cit. p. 222.

¹⁸ *Base et tâches de mobilisation : consigne au CLR*, pp. 14-15 cité par Jérôme ALLADAYE, 2008, "Dieu dans le discours politique au Bénin du Renouveau démocratique" in cahier du Cerleshs n°9, p. 30.

égoïstes»¹⁹. Sur cette base, les religions sont présentées comme des ennemies de la Révolution. Jérôme ALLADAYE écrit à ce sujet :

*« Les tracasseries se multiplièrent contre les groupes religieux et leur lieux de culte, de responsables religieux furent arrêtés et jetés en prison. On connaît surtout le cas des prêtres catholiques »*²⁰

D'autres sont même contraints de s'exiler²¹. Les religions endogènes ne sont pas épargnées. En effet, KEREKOU voulant appliquer les conseils de Sékou Touré²² et sous le prétexte de lutter contre la féodalité et des forces obscurantistes, dont la sorcellerie, il engagea la chasse aux adeptes des religions endogènes. Des couvents furent détruits et le panthéon diabolisé. La liberté de culte se trouvait donc sapée pour le marxisme-léninisme.

Dans ces conditions d'impasse politique, l'économie ne peut en aucun cas prospérer normalement. Le pays tomba dans une chute dans tous les secteurs d'activités.

1.2. Le chaos économique

A l'avènement de la Révolution marxiste-léniniste, on a assisté à la nationalisation des secteurs vitaux de l'économie²³ qui faisaient de l'Etat propriétaire de 120 entreprises publiques et semi-publiques en 1980, la restructuration du monde rural et l'application du plan triennal 1978-1981 impulsèrent à l'économie un certain mouvement d'élévation. Mais très tôt, elle s'est affaiblie par le ralentissement suivi d'un recul de la production sur fonds de crise financière aiguë de 1983 à 1989.

La situation d'impasse économique à laquelle faisait face le pays est dû à la mauvaise gestion et la corruption à grande échelle dans les sociétés d'Etat créées dans les années 1970. Les Banques en sont des exemples parlant. La politique de crédit laxiste, adoptée par ces banques, le manque de maîtrise des techniques financières et l'insuffisance de leur fonds propres ont encombré leurs portefeuilles de créances douteuses évaluées à plusieurs dizaines

¹⁹ Discours d'orientation nationale de GOHO, le 30 Novembre 1994.

²⁰ ALLADAYE J, 2003, *le catholicisme au pays vodun*, Cotonou, Edit du Flamboyant, pp. 363-366.

²¹ C'est le cas de fondateur de l'Eglise du Christianisme Céleste, S. B Ochoffà qui se refugia à Mèko au Nigéria. Les Témoins de Jéhovah avaient fui le pays.

²² S. Touré aurait recommandé à KEREKOU d'anéantir les religions endogènes pour mieux réussir la révolution. Note n°30 d'Akil ELEGBEDE, 2012 op cit

²³ « La prise en charge progressive par l'Etat des secteurs vitaux de l'économie....conditionne le développement et l'indépendance du pays et la mise en valeur rapide de ces ressources » disait KEREKOU dans son discours-programme du 30 Novembre 1972.

de milliards de francs CFA. Il a fallu donc liquider les banques : c'est la "*descente aux enfers*"²⁴. CNCA dès Août 1987 est liquidée, les autres à la suite.

A ces éléments internes, s'ajoutent des circonstances externes qui ont davantage précipité l'économie dans le gouffre.

En effet, la baisse de dollar du tiers de sa valeur et le fléchissement du prix du baril de pétrole à 18 dollar en 1982-1983, engendrent des difficultés économiques dans les pays exportateurs comme le Nigeria. Or, l'économie béninoise étant donc tributaire de son voisin de l'Est en subit le contre coup. Le taux de croissance économique était à 5,6% en 1973-1983²⁵ est tombé à 1,70% en 1983-1989 avant de plonger à -2,70% en 1989. Dans ces conditions, l'Etat prit des décisions assez dures. Il s'agit du gel des recrutements dans la fonction publique, du blocage des avancements, des promotions et des reclassements ainsi que du blocage des salaires et leur abattement de 10% en 1988 selon la loi de financement N°88-002 du 29 Avril 1988 en son article 26.

Ces différentes mesures ouvrent la porte à une crise sociale sans précédent dans tout le pays.

1.3. Les difficultés sociales

Les difficultés économiques dont faisaient face l'Etat se font sentir sur le plan social. En effet, le malaise était général. La grogne s'élevait de toute part. Car, on assiste au blocage des avancements et promotions des agents permanents de l'Etat²⁶. La création d'impôts indirects des abattements sur salaire, le mécontentement des commerçants qui n'écoulaient plus leurs produits malgré les taxes diverses sur les marchés.

Le malaise économique du Nigéria l'a amené à prendre des mesures d'austérité pour relancer son économie. Il décida donc de renvoyer tous les étrangers qui étaient venus profiter du boom économique du pays. C'est ainsi que plusieurs Béninois furent expulsés du Nigéria et vinrent gonfler l'effectif des "sans emploi" or, en 1986, l'Etat béninois a dû mettre fin au recrutement dans la fonction publique. A ces situations s'ajoute la mauvaise récolte dans les zones rurales qui rendaient plus compliquées les conditions de vie des Béninois. La misère était patente. Trouver l'argent était très difficile, mais également s'approvisionner au besoin en produit de première nécessité. L'expression « *agbadé zoun nivaquine* »²⁷ démontre bien

²⁴ Expression de FATIOU A., 1996, *Entreprises publiques béninoises : la descente aux enfers*, Cotonou, Flamboyant

²⁵ Voir Akil ELEGBEDE, 2012, op. Cit, p.18.

²⁶ Voir HONTONNOU B. Etienne, 1993, « *Nous avons vaincu la fatalité* », mémoire de maîtrise, p.5

²⁷ BOSSOU Fernand interrogé le 08 Février 2016 à Abomey-Calavi.

cette situation. Même les enseignants allaient piller les maisons et les champs pour pouvoir joindre les deux bouts²⁸. Dans cette situation, les divorces se multiplièrent et la souffrance avait accru la propension des femmes, à la facilité qu'au commerce de leur corps²⁹. Toutes ces situations rendaient le régime révolutionnaire impopulaire. Et va ainsi amener le Président de la République à une prise de décision pour un véritable changement.

Ces facteurs internes sont renforcés par des facteurs externes déterminants dans l'organisation de cette Conférence.

²⁸ Idem

²⁹ FADIKPE Donatienne interrogée le 08 Février 2016 à Abomey-Calavi.

Chapitre 2 : Le Contexte international.

La donne internationale ne saurait être occultée dans l'organisation de la Conférence de février 1990 du Bénin. Celle-ci est née au Bénin dans le contexte particulier de la fin de la guerre froide³⁰, de l'implosion de l'URSS et du soutien inconditionnelle des institutions internationales³¹ aux Etats du Tiers-monde qui jusque-là ne respectent pas les valeurs universelles de la démocratie et de la bonne gouvernance et des droits de l'homme.

Dans ce chapitre, il s'agira pour nous de voir, l'implosion de l'URSS ensuite, la chute du Mur de Berlin et enfin les sujétions des institutions financières.

2.1. L'implosion de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS)

A partir de 1985, l'URSS et à sa suite, le bloc socialiste, entrèrent en décadence, surtout avec l'arrivée au pouvoir de Mikhaïl GORBATCHEV³².

En effet, dès l'arrivée de ce président, beaucoup de réformes ont été entreprises. Ce qui entraînait des mouvements d'oppositions. Les manifestations se multiplient.

Les aspirations à la liberté, longtemps contenues par les régimes communistes dans les pays du glacis soviétique³³ et en URSS, se manifestent à la faveur des réformes tentées en Union soviétique par Mikhaïl Gorbatchev et par sa politique d'ouverture vers l'occident. Le maintien du régime s'avère impossible. Partout l'emporte la volonté de démocratie politique et économique. En trois ans, le régime s'effondre et les nationalistes se libèrent d'abord dans les pays satellites de l'URSS³⁴, puis en Union Soviétique même.

Les structures du bloc de l'Est se défont avec la disparition du pacte de Varsovie.³⁵ L'union Soviétique se disloque en Républiques indépendantes.

³⁰ La guerre froide est cette guerre d'idéologique qui a secoué aussi tout le monde entier. Elle s'est opposée entre l'URSS et les Etats unis d'Amérique en 1947. Elle a fini dans l'année 1989 ouvrant ainsi une nouvelle ère sur le monde.

³¹ Comme institutions internationales, Il s'agit de la Banque mondiale et du fonds Monétaire Internationale (BM et FMI) qui avaient suspendu leur soutien aux pays du tiers monde ne pratiquant pas la démocratie

³² Mikhaïl GORBATCHEV est le président Russe venu dans les années 1985 à la tête du pays. Ce président a initié des réformes économiques qui conduisent à la division de l'URS.

³³ Le glacis est un terme à l'origine qui désigne un terrain découvert, généralement aménagé. Le terme à évoluer et peut désigner des espaces aménagé par une puissance autour de ces frontières pour le contrôle de la région, voir le pays limitrophe afin d'optimiser la défense de son territoire

³⁴ C'est l'ensemble des régimes communistes qui instaurent après la seconde guerre mondiale dans le pays de l'Europe et placer sous le contrôle de l'URSS.

³⁵ Le pacte de Varsovie était signé le 14 Mai 1955 par les pays d'Europe centrale (ou Europe de l'Est) avec l'URSS dans un vaste ensemble économique, politique et militaire. La principale raison de sa formation était

En Pologne, les réformes entreprises dans le domaine économique entraînent des grèves en 1988. Le Mouvement Solidarité réclame le pluralisme syndical. Lors des négociations de la table ronde³⁶ qui permettent d'aller vers la troisième République de Pologne, les dirigeants communistes légalisaient le mouvement social en 1989.

Le Bénin en ressentit naturellement le contre coup. Car, après le revers essuyé par l'armée rouge³⁷ en Afghanistan (1988-1989), l'union soviétique renonça au soutien financier et militaire qu'elle apportait aux régimes du Tiers Monde. Ce vent de liberté fut renforcé par la chute du mur de Berlin.

2.2. La chute du mur de Berlin

Après la capitulation de 08 Mai 1945, l'Allemagne est divisée en trois, puis en quatre zones d'occupation sous l'administration soviétique, américaine et française, conformément à l'accord conclu à la Conférence de Yalta³⁸. Berlin est occupé par l'armée rouge et à cet effet doit être partagé en quatre secteurs répartis entre les alliés³⁹.

La coopération entre les quatre alliés se détériore lorsque l'Union soviétique suspend sa participation au conseil de contrôle allié et du commandement interallié le 19 mars 1948⁴⁰. Les tensions commencèrent et évoluèrent jusqu'au point où en 1949, la RFA fut créée dans la zone constituée de français, britanniques et américains suivie de la création de la RDA dans une zone d'occupation soviétique⁴¹. La création des deux Etats montre clairement la division de Berlin qui est le socle de la construction du mur géant.

En effet, depuis la création des deux Etats en 1949, la RDA subit un flot d'émigration croissant vers la RFA. Beaucoup de personnes fuient la RDA pour aller chercher de bon vivre à Berlin, puis que dans leur zone d'appartenance, la RDA les prive d'emplois. De ce fait, les jeunes gens adhèrent fortement le système capitaliste en vogue dans la zone RFA.

l'adhésion de la République fédérale allemande « *en vue de remilitarisation* » au traité de l'Atlantique nord. Le 09 mai 1955. Il fut dissolu le 1^{er} Juillet 1991.

³⁶ La table ronde a été organisée dans le but de régler les problèmes auxquels l'URSS était confronté. Elle s'est déroulée à l'Université d'Aix-Marseille III, le 05 Avril 1991 pour sortir de la crise.

³⁶ La constitution soviétique adoptée le 5 décembre 1936 est appelée la constitution Staline. Elle fut remplacée

³⁷ L'expression servant à désigner l'armée soviétique.

³⁸ C'est la Conférence qui a réuni à Lévadhia (Yalta) Roosevelt, Churchill et Staline en vue de régler les problèmes posés par la défaite allemande

³⁹ Il s'agit ici des Etats-Unis, la France, l'URSS, Grande-Bretagne....

⁴⁰ Voir, RITA Thalman, « *Histoire de l'Allemagne* », Encyclopédia universalis, DVD, 2007, WWW. URSS. Geopolitics.com consulté le 17 février 2016

⁴¹ Voir André Fontaine, « *Guerre froide* », Encyclopédia universalis, DVD, 2007, WWW. Monde.diplomatique.com consulté le 04 mars 2016

Ainsi, dans l'objectif d'empêcher les jeunes gens de s'y rendre, un gigantesque mur fut construit dans la nuit de 12 au 13 Août 1961 avec la pose de grillade et de Babelés autours de Berlin-ouest⁴². Ce mur va chuter le 09 Novembre 1989 grâce aux changements intervenus dans la situation géopolitique de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques. En effet, suite à la chute de tous les régimes Communistes en Europe, les réformes économiques et sociales de Mikhaïl Gorbatchev menées en Avril 1985 en Union Soviétique appelées la pérestroïka et la Glasnost⁴³ ont conduit à la chute du mur.

Les manifestations populaires regroupant une foule pouvant atteindre plus de 45 000 personnes sur fond de slogan « *Wan Sin Das Vold* »⁴⁴ ont contribué à effondrer ce mur. Ces manifestations remettaient en cause le régime politique communiste du RDA qui malmenait les habitants d'Allemagne de l'Est. Ils mettaient beaucoup de pressions sur ce gouvernement, ce qui a causé l'ouverture des frontières.

A la suite de la chute du mur de Berlin, la situation politique internationale change, plus précisément, celle de l'Afrique a connu une véritable innovation. Les mouvements de contestations qui ont conduit à la chute de ce mur en 1989, accélèrent également les mouvements de liberté dans les pays d'inspiration socialiste. Ces situations ont motivé les Béninois à se mobiliser davantage pour la chute du régime révolutionnaire.

Les institutions financières internationales ont également apporté leur pierre à l'édifice pour l'instauration de la démocratie dans les pays à régime monolithique.

2.3. Les sujétions des institutions financières internationales

La situation qui prévalait au Bénin dans les années 1989 a amené les institutions financières internationales à prendre des mesures pour permettre au gouvernement de sortir de la crise.

La situation économique étant difficile dans certains pays d'Afrique, ces dirigeants durent recourir aux institutions financières de Brettons Wood : la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International. Or, comment bénéficier des aides économiques de ces institutions mises en place et presque entièrement financées par le bloc capitaliste sans adhérer

⁴² Voir, Anne-Marie le GLOANNEC, *un mur de Berlin*, Bruxelles, Editions complexe

⁴³ Mot russe signifiant restructuration ou reconstruction qui désigne la politique de restructuration économique mise en œuvre à partir de 1985 par Gorbatchev et qui conduisit à la dislocation de l'URSS Staline en décembre 1991

⁴⁴ Cela signifie en français : « *Nous somme le peuple* »

à son idéologie de gestion de la cité ? La Banque mondiale par exemple en 1989, un des particuliers bailleurs de fonds, exige un Renouveau politique dans les pays d'Afrique⁴⁵, condition indispensable à ses yeux pour garantir la démocratie et à terme de développement économique. Il n'en fallait pas plus pour parler de la conditionnalité démocratique⁴⁶. Face à cette équation, les "révolutionnaires" furent contraints de composer avec la démocratie et de renoncer au socialisme au profit du libéralisme. C'est donc fondamentalement l'échec des dirigeants béninois à résoudre les difficultés économiques des années 1980 a obligé ceux-ci à accepté l'ouverture vers la démocratie.

C'est dans ce contexte de difficultés politiques et socioéconomique aussi bien internes qu'externes que le régime décida de convoquer une Conférence qui réunit toutes les forces vives de la nation en février 1990.

⁴⁵ Voir le rapport de la Banque mondiale, *l'Afrique subsaharienne. De la crise à une croissance durable*. Etude de prospective à long terme, Washington D.C, 1989, P. XII et 190-1991.

⁴⁶ Voir BOLLE Stéphane, « *La conditionnalité démocratique dans la politique africaine de la France* »

Chapitre 3 : Vers la convocation de la Conférence nationale de février 1990.

Le processus ayant permis la convocation de la Conférence nationale de février 1990 était passée par la dissolution du PRPB, la prise du décret et la mise sur pied du comité préparatif de la conférence nationale.

3.1. La dissolution du PRPB.

L'idée de la Conférence des forces vives de la nation résulte de trois séries de facteurs : l'habitude que le président KEREKOU et son régime révolutionnaire avaient prise dès 1972 de réunion, combinaisons, séminaires et Conférence. Ensuite, la situation catastrophique dans laquelle l'Etat et tout le pays se trouvaient en 1989 et enfin, la démarche que René AHOUANSOU et Robert DOSSOU ont effectué auprès du Président KEREKOU⁴⁷.

Le Général KEREKOU, convaincu de la nécessité d'un changement⁴⁸ qui ne peut être possible que par la tenue d'une conférence des forces vives de la nation, avait essayé de convaincre ses camarades de parti unique (PRPB) sur l'enjeu. C'est ce qu'il a démontré lors de la session extraordinaire du bureau politique de PRPB, du comité permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National du 06 au 07 décembre 1989⁴⁹. Il prenait la décision de dissoudre le Parti de la Révolution Populaire du Bénin. Cette décision passait par le rejet complet du marxisme-léninisme et son idéologie. Elle confiait également la charge au chef de l'Etat de convoquer au cours du premier trimestre de l'année 1990 une assise nationale

La démarche conduisant à la dissolution du parti PRPB a amené le Général Mathieu KEREKOU à la prise du décret portant convocation de cette réunion.

3.2. La prise du décret N° 90-40 du 23 février 1990 portant convocation de la Conférence nationale.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les difficultés économiques et sociales auxquelles faisait face tout le peuple béninois, poussent l'Etat à prendre des

⁴⁷ Le 28 Juillet 1989, le Professeur René AHOUANSOU et Robert DOSSOU étaient en audience au palais avec le président de la République. Un entretien qui a permis d'opérer le changement.

⁴⁸ Le Président KEREKOU lui-même était convaincu que seule la démonopolisation du régime pouvait permettre de sortir du gouffre.

⁴⁹ Voir Robert DOSSOU, 2000, « *L'expérience béninoise de la Conférence nationale* », in les actes du colloque sur le bilan des Conférences nationales et autres processus de transition, Cotonou, OIF, 19 au 23 février, P. 4.

décisions radicales pour sortir le pays de l'impasse. Après avoir dissous le PRPB et tous ses attributs, Mathieu KEREKOU prit le décret n°90-40 du 23 février 1990 qui porte sur la convocation de la Conférence nationale et détermine sa mission conformément à la décision de la session conjointe spéciale du comité central du parti PRPB, du comité permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National tenu les 06 et 07 décembre 1989 qui recommandait la convocation d'une Conférence nationale des forces vives. Elle doit se tenir du 19 au 28 février 1990⁵⁰.

Pour atteindre les objectifs fixés par le décret portant convocation de cette Conférence, il fut créé un comité qui prend en charge les préparatifs.

3.3. Les préparatifs de la Conférence nationale

Le 18 décembre 1989, un décret fut adopté portant sur institution du comité national préparatoire de la Conférence. Ce comité institué était composé de huit membres du gouvernement⁵¹. Le décret donne des prescriptions au comité de « *définir les modalités pratiques de l'organisation de la Conférence nationale, d'en arrêter le programme et d'élaborer les documents de base* ». Au terme de ce décret, le comité pouvait faire appel à toute personne, créer tout groupe de travail et recueillir les suggestions. Déjà le 26 décembre, le comité s'est mis au travail et se réunissait sans rupture jusqu'au petit matin du 18 février 1990.

Pour le commencement des travaux proprement dits, le comité est confronté à certains problèmes. En effet, la situation du 1989 avait amené tous les fonctionnaires à aller en grève. De ce fait, les ministres n'avaient autour d'eux que leurs directeurs, leurs secrétaires particuliers et quelques conseillers techniques. Certains de ceux-ci étaient en grève. Il a donc fallu faire appel aux bonnes volontés extérieures aux ministères concernés.

⁵⁰ Voir décret portant convocation de la Conférence nationale de février 1990 au Bénin, in les actes de la Conférence nationale, Cotonou, du 19 au 28 février 1990, Edition ONEPI. P. 147

⁵¹ Président : Robert DOSSOU (ministre du plan) ; vice-président Pancras BRATHIER (ministre de l'intérieur) Membres : Salifou ABOUDOU (ministre de justice) ; Salifou ALIDOU (ministre de l'enseignant moyen et supérieur) ; Ousmane BATOKO (ministre de l'information et communication) ; Irénée ZINSOU (ministre du Travail et Affaires sociales) ; Germain KADJA (ministre de l'enseignement maternel et de basse) ; Amos ELEGBE (ministre du commerce).

La tâche assignée au comité était de réunir toutes les forces vives de la nation. Pour y arriver, le comité a d'abord défini les catégories de personnes à inviter avant d'aborder les autres questions.

Deuxième Partie

**LES CONDITIONS DE REUSSITE DE LA CONFERENCE NATIONALE DE
FEVRIER 1990.**

La dynamique des mobilisations observées tout le long de la crise a conduit au succès de la Conférence au Bénin. Dans cette deuxième partie, nous allons nous atteler sur les facteurs ayant permis le succès de ce rendez-vous de février 1990.

Chapitre 4 : les facteurs favorables internes.

Les différentes mobilisations internes ont été l'un des éléments fondamentaux à la crispation du régime monolithique. Il s'agit des actions syndicales, des forces politiques et le rôle des cercles religieux.

4.1. La forte pression des mouvements syndicaux.

L'apport déterminant des syndicalistes pour le succès de la Conférence des forces vives de la nation de février 1990 ne saurait être occulté. C'est donc le rôle « *des entrepreneurs de mouvements* » pour reprendre le terme emprunté à ZALDM et CAKTHY⁵² par Richard BANEGAS⁵³. Dans le but d'obtenir son autonomie, le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNES) organise un congrès extraordinaire au cours duquel il revendique leur autonomie par rapport à la centrale syndicale unique légitime (UNSTB) accusé d'être plus proche du pouvoir.

La pression des mouvements syndicaux est remarquée au niveau des étudiants et des enseignants. Ils étaient les tout premiers à entrer en mouvement. En effet, à la réponse aux mesures d'austérités annoncées par KEREKOU dans ces vœux du 31 décembre 1988⁵⁴, les enseignants des lycées et collèges de Cotonou et Porto-Novo entrent en grève le 09 janvier⁵⁵. Ce mouvement gagne l'Université le lendemain où les étudiants se mobilisent pour réclamer le règlement des arriérés de bourses et protestent contre la suppression des aides scolaires.

Ils déclenchent le 17 janvier 1989 un mouvement de grève illimitée, manifestent dans les rues de Cotonou et de Porto-Novo affrontant les forces de l'ordre pendant une semaine.

Le syndicat des étudiants persistait toujours jusqu'au point où les enseignants à l'initiative du Syndicat national de l'enseignement supérieur s'engagent à nouveau. Mais cette fois-ci fermement dans la grève illimitée et la confrontation directe avec le pouvoir.

⁵² Voir ZALDM et CAKTHY., 1979, *The Dynamics of social movements*, Cambridge, Winthrop. www.africa-geopolitics.com. Consulté le 02 février 2016

⁵³ Voir BANEGAS Richard, 1994, « *action collective et transition politique en Afrique: la Conférence du Bénin* » in cultures et conflits, revue n°17

⁵⁴ Le 31 décembre 1988, il décide une réduction de la masse salariale, une réduction des dépenses et un gel du recrutement dans la fonction publique.

⁵⁵ DOSSOU Robert, 2000, op. cit., p. 210.

A partir de cette date, le mouvement s'étend et se radicalise malgré les muses d'apaisement⁵⁶. On glissait alors vers une situation de fluidité politique qui se traduit par la multiplication et la dispersion des négociations⁵⁷.

Début septembre, les mouvements syndicaux s'accroissent et paralysent la fonction publique notamment les postes et Télécoms dont le mouvement est dirigé par le SYNAPOSTEL. Les syndicats des enseignants et les étudiants maintiennent également la pression malgré les mesures prises⁵⁸. C'est toutes ces pressions syndicales qui ont conduit non seulement à la convocation, mais aussi au succès de la Conférence nationale au Bénin. Mais, qu'en est-il des forces politiques du moment ?

4.2. La détermination des forces politiques

Au moment de la crise, il existait plusieurs forces politiques, mais tous n'ont pas une forte détermination pour la crispation du régime monolithique en place. On pouvait, entre autres, évoquer le rôle déterminant joué par le Parti Communiste du Dahomey (PCD), principal parti d'oppositions au régime en place. C'est un parti qui est né dans la clandestinité dans un climat de parti unique⁵⁹ en vigueur à l'époque. Le PCD bénéficiait même la complicité à l'intérieur de l'administration béninoise et manœuvrait plusieurs mouvements de contestation des éléments de la fonction publique.

Dès le début des contestations étudiantes, le PCD était très actifs dans le campus où il noyautait la direction du mouvement étudiant contestataire. Le 11 décembre 1989, le PCD invite 40.000 manifestants qui réclament le départ de KEREKOU dans un contexte de tension et de violence. C'est la plus grande manifestation jamais vue à Cotonou, suivie d'autres rassemblements à Porto-Novo et ses environs.

Le Parti Communiste du Dahomey avait une influence très considérable en ces périodes-là. Ils utilisaient de la violence ainsi que des tracts un peu partout sur l'étendue du territoire national. Certains de leur mouvement ont conduit à la destitution des maires⁶⁰. Cette force politique résiste à tout et est prête à aller jusqu'au bout⁶¹. Certains analystes rapprochent

⁵⁶ Une délégation d'Amnesty International dénonce le régime béninois par ses records de détention de prisonniers politiques.

⁵⁷ Pour obtenir la reprise des cours, les ministres de l'enseignement maternel (p. AKPO) tentaient en vain de négocier avec les responsables des mouvements.

⁵⁸ L'Etat décide le versement des salaires, règlement des arriérés, levée des révocations.

⁵⁹ 30 Novembre 1975, on a assisté à la création du parti de la République populaire du Bénin (PRPB) véritable parti unique qui interdisait la naissance d'autres partis dans le pays.

⁶⁰ Disposant de certains fiefs en milieu rural, le PCD s'appuyait sur des mouvements de mécontentement dans de nombreuses communes pour "élire" de nouveaux maires en remplaçant ceux nommés par le pouvoir en place.

⁶¹ Le PCB fut depuis la création en 1977, le principal parti d'oppositions au régime KEREKOU. Dirigé dans la clandestinité par Pascal FANTODJI et J. ZOUNON il prouva ses actions lors des grèves et manifestations de

activité du PCD à celles des mouvements nationalistes des années 1950-1960⁶². Mais malgré les efforts qu'ils ont fournis pour le renversement du pouvoir politique en place, le PCD n'assistera pas à la tenue de la conférence nationale de février 1990, car pour lui ce n'est qu'une « *révolution démocratique bourgeoise (...), un instrument de diversion qui conduit à l'émancipation complète de notre pays* »⁶³. A côté des mobilisations des forces politiques, s'ajoutent celles des milieux religieux qui ont eux aussi mis leur main à la patte pour le véritable changement.

4.3. Le rôle déterminant des milieux religieux.

Les religions ont vécu un véritable « chemin de croix » sous la révolution marxiste-léniniste. C'est donc sans surprise qu'elles jouèrent un rôle important dans la fin du monolithisme politique. On peut même dire du côté de ces confessions religieuses que :

*« Ce furent les catholiques qui se montrèrent les plus ouvertement hostiles au pouvoir révolutionnaire et les plus désireux de voir son règne prendre fin. Outre les homélies durant la célébration eucharistique du dimanche ou des fêtes calendaires, leur lutte s'exprima surtout sous la forme d'articles de presse et de lettres pastorales »*⁶⁴.

Ils exigèrent un régime de liberté et de démocratie. Ainsi, les thèmes choisis et développés dans les lettres pastorales, les évêques appuyaient et orientaient les actions des fidèles en vue de briser l'ordre révolutionnaire. Par exemple, en réponse au discours de GOHO de 1974⁶⁵, l'assemblée des laïcs du 6 janvier 1990 au centre Paul VI déclarait

*« Il s'agit de s'affranchir définitivement de la politique pratiquée jusqu'ici et plus précisément des comportements qu'elle a inspiré des structures qu'elle a engendrée, de l'idéologie qu'elle a véhiculée... les responsables de cette politique de destruction et de catastrophe ne peuvent en aucune manière prétendre... continuer à gérer les biens publics... les fidèles laïcs n'accepterons pas de s'associer à eux pour une quelconque opération de sauvetage »*⁶⁶

1979-1985 et 1989 son indéniable capacité de mobilisation. Depuis lors, plus d'une centaines de militants PCD étaient emprisonnés.

⁶² Voir par exemple, MAMDANI (M.), 1990, "State and Civil Society in Contemporary Africa. Reconceptualizing the birth of state nationalism and the defeat of popular movements", Africa development, 15 (3-4), pp. 47-40; Ainsi que Anayang NYONGO (p.) 1992 "Democratization process in Africa", Review of Africa political, Economy, n°54, pp. 97-102, www.Africabib.org. consulté le 02mars 2016

⁶³ Voir document intitulé « *La Conférence des forces vives de la nation : un instrument de dupes* » publié par le bureau politique du parti communiste du Dahomey, Cotonou, le 22 Janvier 1990.

⁶⁴ ALLADAYE Jérôme, 2008, op. Cit. p 32

⁶⁵ 30 Novembre 1974, il a été adopté le marxisme-léninisme comme idéologie officielle et du socialisme scientifique comme voie de développement.

⁶⁶ ALLADAYE Jérôme, 2008, Ibidem.

Dans la lettre pastorale de janvier 1989 intitulée « *Convertissez-vous et le Bénin vivra* », le réquisitoire des évêques était contre le régime, ses animateurs et leur pratique. Dans cette lettre, ils ont relevé la mauvaise gouvernance des dirigeants en place. Toutes ces critiques de l'épiscopat catholique ont eu une influence significative sur le sort du régime. Ce ne fut donc pas pour rien que Mgr Isidore de SOUZA⁶⁷ occupa ultérieurement les devants à la Conférence qui ouvrait la porte de la démocratie.

Les protestants de leur côté avaient mené de nombreuses actions de prêche, d'information et de formation des fidèles entre 1972 et 1978. Ils participaient de façon tactique à des réunions des instances de la révolution, qui « *ont limité les effets dévastateurs de celle-ci et son empire idéologique sur la population* »⁶⁸.

Les religions endogènes ne sauraient être occultées, car elles ont joué un rôle important dans la chute du régime comme en témoignent les propos de Daa ATONHONTON qui parle des réunions et sacrifices organisées à partir de 1988 pour « *casser le bras* » au *huzuhuzu* c'est-à-dire la Révolution et soutient fermement que cela a contribué à la chute du régime⁶⁹.

En dehors de toutes ces pressions internes qui n'offraient que peu de chance d'user de la violence pour pousser très loin les revendications populaires, les facteurs externes rendaient aussi le contexte plus favorable au succès de la Conférence nationale des forces vives de février 1990 au Bénin.

⁶⁷ Lors de l'élection pour la désignation du président du présidium de la Conférence nationale de février 1990, Mgr Isidore de SOUZA a été choisi au-devant.

⁶⁸ ALLADAYE, Jérôme, 2008, op cit p. 34

⁶⁹ Note en bas de page de Jérôme ALLADAYE, 2008, Ibid., P. 34

Chapitre 5 : Les facteurs favorables externes.

Il s'agit ici de voir les conséquences inhérentes des actions menées de l'extérieur pour la réussite de cette Conférence nationale au Bénin.

5.1. Le rôle de la diaspora béninoise

Parallèlement aux mobilisations internes, il faut prendre en compte l'action des béninois transnationaux dans l'opposition au régime de KEREKOU et la préparation du changement. Bien que le rôle de ceux-ci est parfois contesté et aussi difficile à évaluer, car l'opposition en exil n'est pas facile à identifier, on y rencontre certaines personnes dévouées pour la cause commune bien qu'étant en exil.

Il faut attendre 1989 pour entendre parler d'une véritable action de la diaspora avec la médiatique « *Club perspectives 99* » créée par Sévérin ADJOVI en 1988. Outre les lettres ouvertes au président KEREKOU, ADJOVI s'est fait surtout remarqué par l'organisation d'une table ronde des opposants en exil à Versailles⁷⁰ pour exiger des ténors de la révolution, l'ouverture à la démocratie. Il publie une charte qui appelle au changement et esquisse les contours d'une alternative démocratique en proposant un programme de transition⁷¹. Cette initiative eut un certain retentissement car, elle fut organisée pendant la visite d'une délégation béninoise venue chercher « *Conseil* » à Paris et quatre jours avant les fameuses décisions du comité central du PRPB mettant fin au régime marxiste-léniniste et appelant à la convocation d'une Conférence nationale.

D'autres béninois de la diaspora à l'instar de Sévérin ADJOVI ont milité pour la fin du règne de l'autoritarisme au Bénin. C'est le cas de l'écrivain Olympe Bhêly QUENUM, auteur du célèbre roman *un piège sans fin*⁷² qui vivait à Paris en France et qui a écrit plusieurs lettres ouvertes à l'encontre du régime révolutionnaire et la nécessité qu'il soulignait à KEREKOU de s'ouvrir à la démocratie multipartite.

A la suite de la diaspora béninoise, nous avons l'action de l'ancienne puissance coloniale qui n'est pas à négliger

5.2. Le rôle de la France

Les propos de Francis AKINDES montrent clairement que la France aurait menacé le régime de KEREKOU, juste pour la convocation de la Conférence nationale. Ayant "décidé" d'une transition démocratique pour le pays, le gouvernement français avait averti le Général

⁷⁰ Voir ADJOVI S., 1990, *De la dictature à la démocratie sans armes*, Paris, Edition CP

⁷¹ Ibidem. P. 39

⁷² Ecrit en 1985, ce roman relate les turpides et les souffrances continuelle de Ahouna jusqu' à sa mort par incinération. Une manière détournée pour relater la série de problèmes issus de l'avènement du marxiste-léniniste au Bénin.

KEREKOU de lui couper les vivres et d'influencer les autres bailleurs de fonds dont la Banque mondiale et le fonds monétaire international afin qu'ils fassent autant s'il « *persistait à conserver le pouvoir* »⁷³.

En publiant un article intitulé « *Paris fait la réforme à Cotonou* » des éditions de 17 et 18 mars 1990, le quotidien français d'information générale « *Libération* » faisait le point sur le rôle de la France dans la Conférence nationale du Bénin⁷⁴.

L'Elysée avait fait passer une note au président par le truchement de l'ambassadeur de France au Bénin. A l'époque, Guy AZAIS, note dont Philippe NOUDJENOUME nous dévoile les quatre principaux⁷⁵ aspects. Selon lui, ces recommandations émanaient de Jean Christophe MITTERRAND, conseillé à l'Elysée pour les affaires africaines et ont été communiquées le 06 décembre 1989 lors de l'ouverture de la session spéciale des organes du PRPB.

5.3. L'apport des intellectuels béninois

Les intellectuels béninois ont eux aussi joué leur partition pour le changement du régime. Nous avons à ce niveau des intellectuels tels que Robert DOSSOU et René AHOANSOU qui sont partis en audience le 28 juillet 1989 pour convaincre le président sur la nécessité d'un changement radical. Robert DOSSOU⁷⁶, lui-même estime avoir personnellement

« *Persuadé KEREKOU de l'inéluctabilité du changement démocratique et de l'intérêt que KEREKOU avait lui-même à ne pas s'y opposer* »⁷⁷ quand il est rentré dans le gouvernement.

Nous avons également des intellectuels tels que Alidou KOUSSE, de DASSOUNDO, etc. qui ont milité pour la restauration de l'Etat de droit dans le pays.

Jean PLIYA dans son roman,

*Les tresseurs de cordes*⁷⁸, dénonce de façon satirique, les frasques du régime militaro-marxiste et l'heureux dénouement de l'œuvre ne pouvait que ravir l'aspiration des Béninois à un régime de liberté.

En dehors de tous ces facteurs favorables au succès de la Conférence nationale, il existe un aspect très important à ne pas ignorer dans le processus ayant permis la réussite de ce rendez-vous. Il s'agit de la détermination des principaux acteurs de la Conférence nationale

⁷³ Voir AKINDES Francis, *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, P. 53

⁷⁴ Voir *Libération*, Quotidien d'information générale, « *Paris fait réforme à Cotonou* » 17-18 mars 1990, p.16

⁷⁵ Voir NOUDJENOUME Philippe, 1999, *La démocratie au Bénin : Bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan, P. 145-146.

⁷⁶ Robert DOSSOU lui-même estime avoir joué un rôle important dans le processus ayant abouti au retour à la démocratie. L'importance de ces mérites est contestée par beaucoup de contemporains des événements.

⁷⁷ DOSSOU (1993 : 182), cité par SQUARE, op. cit. p. 25

⁷⁸ Roman écrit en 1987 dans un moment où la Révolution marxiste battait de l'aide. Ce roman raconte la persécution des opposants au régime PRPB, persécution symbolisée par la traque du fonctionnaire trabi qui en est d'ailleurs le personnage principal.

Chapitre 6 : La volonté politique des principaux acteurs de la Conférence nationale.

Convoquée par le Général Mathieu KEREKOU, la Conférence nationale des forces vives de février 1990 n'a connu de succès que grâce aux principaux acteurs de cette réunion. Vu son caractère aléatoire en raison de la période de fluidité que traversait le pays en ce moment, ainsi que des contradictions enregistrées lors des débats, la Conférence du Bénin a été une réalité.

Dans ce chapitre, nous allons montrer la part de responsabilité de chacun des acteurs inclus dans ce rendez-vous historique.

6.1. Le rôle déterminant du Général Mathieu KEREKOU.

Dépassé par les soulèvements populaires et la sourde d'oreille qui s'observait au sein même de sa formation politique⁷⁹, le Général Mathieu KEREKOU prit l'initiative de rassembler toutes les forces vives de la nation pour un dénouement très heureux pour tous les Béninois. Dans cette initiative, le Général a montré de par ses comportements, sa volonté politique de sortir le pays de la tension. C'est ce que l'artiste chanteur musicien béninois Sagbohan DANIALOU fait entendre dans l'un de ses titres où il vante la grandeur du général Mathieu KEREKOU : « *Min nou wé mi dokpè nan ? généralou mi dokpè nan !* »⁸⁰. Il parle de la clairvoyance et le pacifisme dont le président en a fait preuve en acceptant d'opérer le changement politique et en ne récusant aucune des résolutions issues de la Conférence nationale de 1990.

Artisan de réconciliation, le Général KEREKOU s'est montré humble envers tout le peuple béninois en se réconciliant avec le peuple et le peuple à lui-même⁸¹.

Le président Mathieu KEREKOU a su également être un véritable modérateur disant encore :

*« Ce que le peuple béninois attend de vous, ce n'est pas la victoire d'un groupe sur un autre, mais la convergence des idées et des opinions en vue de la définition claire d'une plateforme politique consensuelle réaliste, cohérente et viable »*⁸².

⁷⁹ Les membres du parti révolutionnaire n'étaient pas prêts à accorder la démocratie au pays. Il s'agit des ailes dures dogmatiques du PRPB.

⁸⁰ Expression signifiant en langue goun « à qui devons-nous rendre hommage ? C'est au général que nous le devons »

⁸¹ Voir Israël MENSAH, 2011, *Isidore de SOUZA, figure fondatrice d'une démocratie en Afrique : La transition politique au Bénin (1989-1993)*, p. 157

⁸² Mathieu KEREKOU, « *Discours d'ouverture à la Conférence nationale* » le quotidien numéro spécial, mars 1990, p 8

Il a bien su accepter de mettre en pratique les décisions de la Conférence nationale :

« *Au nom de l'intérêt supérieur de la nation et de l'intérêt du peuple béninois toutes les décisions prises seront appliquées dans l'ordre et la discipline, avec réalisme. Ce n'est pas du défaitisme, ce n'est pas une capitulation, c'est une question de responsabilité* »⁸³.

L'homme auquel le peuple béninois doit la réussite de la « pérestroïka tropicale »⁸⁴, est le président Mathieu KEREKOU qui fit preuve de sagesse en vue de la restauration de l'Etat dans son pays. Car, lors des résultats des élections présidentielles de 1991, le Général avait contesté ces résultats sans prendre de grands engagements. Puisse qu'il avait tout à sa disposition pour mettre tout le peuple à l'eau. Mais il ne l'a pas fait. Même si Hérodote⁸⁵ estime que :

« *Personne n'est assez insensée pour préférer la guerre à la paix* ».

L'histoire de cette période de vive mutation en Afrique a prouvé que KEREKOU avait la capacité de repousser les réclamations populaires comme d'autres dirigeants l'ont fait dans plusieurs pays du continent. En effet, certains ont opté pour la répression⁸⁶, tandis que d'autres à la sortie des Conférences nationales (cas du Bénin) ont maintenu le statu quo politique. En un mot, ils ont profité de ces assises comme un dérivatif, un repoussoir des réclamations démocratiques de leur peuple en vue de consolider leur différent régime. Or au Bénin, le Général Mathieu KEREKOU a juste compris l'enjeu, malgré les pressions faites par les « *barrons* » de PRPB tout au long des débats, la Conférence a atteint les objectifs qui lui avaient été assignés.

Le succès de cette Conférence historique a été le symbole de l'unité nationale que le Général KEREKOU incarnait. Un précepte du roi d'Abomey retrouve tout son actualité : « *si tous les fils du pays venaient boucher par leur doigts les trous de la jarre Persée, la patrie serait sauvée* »⁸⁷. C'est dans ce précepte que le président de la république invitait les délégués de la Conférence nationale à puiser leur inspiration pour la tâche qui était la leur.

Hormis le président Mathieu KEREKOU qui a joué un rôle déterminant dans le succès de ce rendez-vous en acceptant l'application de toutes ses décisions, il y a d'autres acteurs qui

⁸³ Ibid. p. 17.

⁸⁴ C'est la désignation que Nicéphore SOGLO, premier ministre de la transition (1990-1991) et président de la république (1991-1996) faisait du passage en douceur de la dictature à la démocratie intervenue au Bénin.

⁸⁵ Le Robert, *Dictionnaire des citations du monde*, p. 528.

⁸⁶ Les événements de 1993 au TOGO sont parlant à ce titre. En effet, les assises nationales devant déboucher à la démocratie ont aboutis à une impasse avec à la clé, une violence entre les partisans du Président Eyadema Gnassingbé et ceux du 1^{er} ministre Joseph Koffi Goh. Ces affrontements avaient fait de milliers de morts..

⁸⁷ Précepte du roi GUEZO cité par M. KEREKOU in « *Les discours historiques de la Conférence nationale* », le Quotidien, mars 1990, numéro spécial. P. 7.

ont démontré leur vraie responsabilité envers le pays. Il s'agit de Monseigneur Isidore de SOUZA.

6.2. La responsabilité de Monseigneur Isidore de SOUZA.

L'un des acteurs principaux de la Conférence nationale fut Mgr Isidore de SOUZA président du présidium. Il a participé à la Conférence en tant que délégué à la Conférence épiscopale. Désigné au dernier moment pour remplacer son collègue Monseigneur Robert SARTRE. Il sera plébiscité par les participants pour diriger le présidium. Un rôle qu'il a joué avec beaucoup de foi et sagesse et a réussi à surmonter tous les obstacles pour pouvoir amener le Bénin à la démocratie.

Lors de la proclamation de la souveraineté de la Conférence nationale par les délégués, les « *barrons* » de PRPB à la Conférence ainsi que le Générale KEREKOU lui-même s'étaient opposés à cette décision. Cela avait créé une panique au sein des délégués, surtout avec l'intervention du Colonel Maurice KOUANDETE qui estime que :

« *On ne doit pas demander le départ de KEREKOU mais plutôt l'aider à continuer d'assumer ses fonctions* »⁸⁸. Il désapprouve toute décision concernant la souveraineté et lance un programme de coup d'Etat. Mais face à tout cela, Mgr Isidore de SOUZA trouva les expressions justes pour ramener le calme à l'intérieur :

« *Nous sommes responsables de ce qui se passera demain. Plaise au ciel qu'aucun bain de sang ne nous emporte* »⁸⁹. Là où Mgr Isidore de SOUZA a joué encore un rôle important était son entretien avec le chef de l'Etat à la présidence. Un entretien qu'avait voulu le chef de l'Etat lui-même histoire d'avoir des informations relatives à ce qui se passe à l'hôtel PLM Allédjo.

L'attitude de Monsieur de SOUZA fait dire aux plusieurs analystes comme EBOUSSI-BOULAGA que le choix de ce prélat est comme un don de Dieu. Puisque vue l'atmosphère électrique dans laquelle le pays était, la foudre peut tomber à tout moment. L'homme rassure et pourrait être le paratonnerre de Dieu. Sans plus exagérer, on pourrait dire que sans lui, sans son autorité et sa persuasion, on n'aurait pas évité la tragédie, une escalade des extrêmes de part et d'autre.

Le président Mathieu KEREKOU, même à la fin de la Conférence nationale déclarait ce qui suit :

« *Nous rendons un vibrant hommage à l'Eglise, surtout à Monseigneur de SOUZA pour son courage, sa patience et sa fermeté, et surtout pour sa lucidité et clairvoyance (...), il*

⁸⁸ Voir « *les actes de la Conférence nationale* », 1994, Cotonou, du 19 au 28 février 1990, Edition ONEPI, p. 7

⁸⁹ Ibidem, p. 7

a su gérer la multitude de contradictions concentrées au sein de la Conférence »⁹⁰. Il poursuit son hommage et on pouvait lire :

« L'évêque coadjuteur de Cotonou, diplomate bon teint, bon genre, dont la candeur inspire honnêteté et la sagesse, est celui qui a pu conduire sagement les travaux de la conférence nationale à bon port. C'est le seigneur tout-puissant qui a envoyé ce message de paix pour aider les représentants du peuple béninois »⁹¹. Mais doit-on ignorer l'engagement des délégués à la Conférence nationale ? Ne sont-ils pas restés fermes au moment des débats sur certaines questions ?

6-3- L'engagement des délégués intrépides

La Conférence des forces vives de la nation fut un moment où plusieurs des organisations ont coordonné leur action contre le pouvoir à l'époque des manifestations⁹². Ils commencèrent dès 1989 à former des réseaux de communication pour faciliter leur coordination, en particulier parmi les syndicats et les associations professionnelles.

D'abord, avant qu'ils ne soient conviés à la rencontre, plusieurs groupes d'oppositions ont tenu des réunions à travers le pays afin de coordonner les actions au régime KEREKOU⁹³. "La guerre des quotas" et la réunion de 13 janvier 1990 sont des exemples illustratifs de cette coordination. Durant l'affrontement pacifique avec le gouvernement sur la question du nombre et de l'origine des représentants à la conférence, les groupes d'oppositions étaient restés unies à travers ses moyens de pression⁹⁴. Ils étaient déjà réunis avant la conférence pour former un front commun. Le 13 janvier 1990, les quatre principaux partis d'opposition en exil, représentant les quatre anciens présidents du Bénin décidèrent de maintenir un consensus entre eux pendant la Conférence⁹⁵.

La Conférence nationale du Bénin était en bonne partie une décision du gouvernement de KEREKOU. Ainsi, les membres préparatoires furent choisis en totalité par le gouvernement. Pour KEREKOU, cette rencontre n'était qu'un exercice de consultation qui

⁹⁰ Mathieu KEREKOU, « Discours historiques de la Conférence nationale », Quotidien, mars, 1990, numéro spécial, p. 17-18. Puis un quotidien national de dire « Monseigneur Isidore de SOUZA, un don de Dieu à la conférence nationale », Ibidem, P. 1.

⁹¹ Ibidem, P. 1

⁹² CREEVEY, Lucy, et alü ,2005, "Party politics and parths to democratic ".www.sagepub.com.consulté le 10 février 2016

⁹³ ADAMON Afize, 1995, *Le Renouveau démocratique au Bénin: La Conférence nationale des forces vives et la période de transition*, p. 54

⁹⁴ Mikhail BRATTON,1997 "Transition to democracy in comparative perspectives: the national Conference of Togo and Benin", 153 p www.foreignaffaires.com.Derniere consulter le 13 mars 2016

⁹⁵ BANEGAS, Richard 2003, *La démocratie à pas de caméléon: Transition et Imaginaire politique au Bénin*, paris, Edition Karthala, p. 135-171, 147.

devait amener à une libération limitée du régime⁹⁶. Mais rapidement, le processus semble lui échappé.

Le comité préparatoire devrait choisir les invités à la Conférence. On comptait 500 contributions à ce processus qui peut être divisé en 15 catégories. Le gouvernement s'était garanti une large majorité à l'intérieur de la conférence⁹⁷. Cette proposition amena de véritable trouble au niveau du camp d'opposition qui réclamait que le nombre des représentants soit plus représentatif de la population. Le gouvernement fit une seconde offre après avoir négocié avec les principaux membres en réduisant le nombre de représentant à travers les organisations paysannes et régionales qui étaient supposées fidèles au régime⁹⁸.

Il faut noter que pour le choix des officiers du présidium, aucun des candidats proposés par le PRPB ne fut élu et l'opposition a pu garantir des postes à l'intérieur du présidium pour chacun des groupes principaux⁹⁹. L'une des preuves d'une forte concertation des délégués et surtout de l'opposition fut le débat sur la souveraineté de la Conférence.

KEREKOU dans les discussions s'était montré entièrement opposé au principe de la souveraineté de la Conférence. Selon lui, elle n'était qu'une assemblée consultative dont les recommandations seraient prises en compte ou rejetées selon son bon vouloir¹⁰⁰. Mais les délégués n'étaient pas du tout de cet avis. C'est pourquoi le 24 février 1990, il fut proposée qu'elle devienne souveraine et ne dépend plus de KEREKOU. Malgré les menaces et demandes de KEREKOU et de certains membres de l'armée, les conférenciers déclarèrent la souveraineté de la Conférence à 372 voix contre 17¹⁰¹.

Les délégués ont réussi également à faire passer d'autres mesures importantes telles que l'élection d'un 1^{er} ministre et l'établissement d'un gouvernement de transition¹⁰². Face à tout cela, le gouvernement ne s'opposa pas ou peu aux mesures proposées. Les délégués ont su imposer certaines mesures au gouvernement, ce qui a favorisé le climat.

Comme nous l'avions précédemment dit, le refus de la prédominance du régime en place au cours de la conférence fut un affrontement entre les forces de l'opposition et le gouvernement¹⁰³. Les forces de l'opposition ont résisté à toutes les tentatives de pression.

⁹⁶ GAZIBO, Mamadou, 2005, *Les paradoxes de la démocratie en Afrique : Analyse institutionnelle et stratégique* (Montréal : Les presses de l'université de Montréal), p. 88.

⁹⁷ Par exemple le PRPB avait 15 représentants alors que les sensibilités politiques n'en avaient que deux par sous-section. Voir également Afize ADAMON pour ses analyses, P. 38.

⁹⁸ BANEGAS Richard, 2003, op. cit p. 142.

⁹⁹ Ibidem, p. 54.

¹⁰⁰ Voir HOUNGNIKPO, Mathurin, 1999, "*Le Militantisme et démocratie en Afrique: une étude comparée du Bénin et du Togo*", University of Denver, Faculty of International studies, p. 102

¹⁰¹ Mikhail Bratton, 1997 op. cit., p 221.

¹⁰² Ibidem

¹⁰³ Ibidem , p. 24.

Nous avons par exemple les menaces de KOUANDETE Maurice¹⁰⁴ qui ont continué jusqu'au domicile du vice-président du présidium¹⁰⁵. Ces épisodes démontrent clairement que, bien que les forces autoritaires du Bénin eussent tenté de faire dérailler le processus, l'opposition resta forte et unie, parvenant ainsi à résister aux menaces de l'élite autoritaire jusqu'à la réussite de cette Conférence.

¹⁰⁴ Ibid. p. 119

¹⁰⁵ BANEGAS Richard, 2003 op. cit., p. 152.

Troisième partie

**BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DE LA CONFERENCE
NATIONALE DE FEVRIER 1990.**

Commencée à Cotonou le 19 Février 1990 à l'hôtel PLM Alédjo, nul ne pouvait augurer l'issue d'une rencontre qui a regroupé plus de cinq cents Béninois, toutes tendances confondues¹⁰⁶. Cependant, la conviction profonde des uns, le savoir-faire des autres et la volonté de tous d'en finir une fois pour toute avec un passé très douloureux fait de crainte, d'humiliation et d'horreur, l'ont emporté par-dessus tout. Même les contradictions, les menaces de suspension¹⁰⁷, n'ont pu avoir raison sur la détermination des délégués à la Conférence. Tous les sentiments négatifs ont fait place à l'amour, l'amour de la patrie afin de réussir ce pari qui va permettre l'instauration d'un Etat de droit.

Ici, il sera question de voir les grandes décisions de la Conférence nationale d'une part et la mise en œuvre de ces décisions au lendemain de cette rencontre d'autre part. Puis enfin porter un regard critique sur les forces du progrès ainsi que les forces d'inertie de cette démocratie.

¹⁰⁶ Idéologiques, religieuses, politiques, etc.

¹⁰⁷ Le colonel KOUANDETE Maurice avait menacé de suspendre la Conférence par un coup d'Etat militaire

Chapitre 7 : Les grandes décisions de la Conférence nationale.

Le rendez-vous historique qui a rassemblé toutes les forces vives de la nation du Bénin a été le résultat des manifestations populaires de l'année 1989. La mission assignée à cette réunion était de trouver des voies nécessaires pouvant permettre de sortir le pays du gouffre. A cet effet, de grandes initiatives ont été opérées dans trois différents domaines. Il s'agit du domaine économique, du domaine politique et du domaine socioculturel.

7-1- Sur le plan économique

Depuis la grande option¹⁰⁸, le Bénin s'est lancé dans de réformes économiques¹⁰⁹ dont l'objectif principal est de faciliter le passage d'une économie centralisée à « *un libéralisme économique à visage humain, équitable et raisonnable* »¹¹⁰ et d'amener le secteur privé à jouer un rôle de moteur du développement de l'économie.

La Conférence a mis sur pied trois sous commissions¹¹¹ vue l'acuité des problèmes économiques. Les résultats des analyses de ces sous-commissions s'accordent tous sur le maintien du PAS¹¹². C'est ce que nous remarquons dans le rapport général présenté par le professeur Albert TEVOEDJRE :

« *Le PAS couplé avec le programme nationale de redressement économique et social nous mettra sur le chemin de la croissance décisive de la crise qui nous étirent...* »¹¹³.

Toujours dans le domaine économique, l'agriculture reste le principal moteur de la croissance économique. Cette agriculture fournit environ 70% des revenus des ménages et 42% du PIB¹¹⁴; elle mérite donc d'être encouragée. C'est pourquoi la commission a vu l'importance de valoriser l'agriculture en promouvant une politique de transformation animale, des produits diversifiés retenus¹¹⁵ afin que l'industrialisation puisse s'imposer pour favoriser la création d'emploi.

Dans le domaine industriel, la Conférence a prescrit une nouvelle philosophie. L'étude approfondie du coût des facteurs de production doit conduire à la prise d'un certain nombre de mesures incitatives aux investissements privés nationaux et étrangers.

¹⁰⁸ Il s'agit de l'option démocratique que le pays s'est donné au cours des assises nationales des forces vives.

¹⁰⁹ Voir le rapport de la commission des Affaires Economiques et Sociales in les actes de la Conférence nationale.

¹¹⁰ Voir Les actes de la Conférence nationale (Cotonou, du 19 au 28 février 1990), Edition ONEPI, 1994.

¹¹¹ Ibidem

¹¹² Programme d'Ajustement Structurel.

¹¹³ Voir Rapport général de la Conférence in les actes de la Conférence nationale (Cotonou du 19 au 28 février 1990), Edition ONEPI, 1994, p.34

¹¹⁴ HONTONNOU B. Etienne, 1993, op. cit. p.13

¹¹⁵ Ibidem, p. 14

Le contrôle rigoureux de l'énergie et de l'eau a retenu également l'attention des acteurs de même que le recensement systématique de ressources minières et la planification de leur exploitation, la promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Petites et Moyennes Industries (PMI)¹¹⁶.

Les réformes ne seront pas opérées uniquement dans ce domaine. On remarque un changement radical dans le secteur politique.

7-2- Sur le plan politique

Le Bénin a traversé une situation mouvementée caractérisée par une crise économique et politique pendant le règne du régime révolutionnaire. Face à cette situation, le gouvernement, sous la pression des institutions internationales de développement¹¹⁷ a introduit le débat en convoquant la Conférence nationale des forces vives de février 1990.

Les réflexions et débats ont été menés dans le but de sortir le pays d'une situation désastreuse. Suit à cette conférence, le Bénin rentre dans une ère politique nouvelle. Il a été décidé la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. La conférence a également décidé qu'il y ait un pluralisme politique, et un multipartisme intégral et d'une multitude de centre syndical.

La Conférence a relevé le rôle de la presse dans un Etat de droit pour l'expression des opinions et pour faire pleins feux sur les comportements quels qu'ils soient. Si par le passé, elle a été ballonnée pour ne servir que la seule Révolution, la conférence a demandé qu'elle soit enfin libre, mais aussi responsable.

Les mouvements associatifs sacrifiés au principe de la fameuse « *unité de pensée* » pendant le règne du PRPB sont ressuscités. La Conférence a également préconisé la garantie des libertés fondamentales pour chaque individu. C'est ce qui justifie la mise en place des institutions pérennes¹¹⁸ entièrement dévouées à la défense des droits de la personne humaine.

Pour mieux gérer la transition, la Conférence a institué un organe régulateur : le Haut Conseil de la République (HCR)¹¹⁹.

Sur proposition de la commission des lois, la dénomination « *République du Bénin* »¹²⁰ fut maintenue ainsi que la Devise, l'hymne national (Aube Nouvelle) Porto-Novo

¹¹⁶ Les actes de la Conférence nationale, 1994, op. cit. p. 74.

¹¹⁷ Il s'agit des institutions de développement international c'est-à-dire le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM).

¹¹⁸ Il s'agit de la Haute cour de justice, la cour suprême, la cours constitutionnelle.

¹¹⁹ Voir le décret N°90-004 du 1^{er} Mars 1990 portant création du Haut Conseil de la République.

¹²⁰ Voir le recueil des discours du président Mathieu KEREKOU in « *dans la voie de l'édification du socialisme* », pp. 41-43.

demeure la capitale politique. L'ancien drapeau tricolore¹²¹ fut réadapté de même que la fête du 1^{er} Août.¹²²

Cette commission a évoqué les réformes administratives et du baptême des rues. Elle a insisté sur la démilitarisation de la police et de la douane, de même qu'elle a mis l'accent sur le retour de l'armée dans ses casernes.

Notons qu'en disposition générale, la Conférence a décidé que toute personne en activité dans les forces armées et désireuses de se présenter aux élections devra se mettre en situation de disponibilité.¹²³

Toutes ces décisions pour que le social de chaque Béninois puisse en un tant soit peu connaître une amélioration. C'est pourquoi la Conférence n'a pas occulté la dimension socioculturelle.

7-3- Sur le plan socioculturel.

Dans le domaine social, la conférence a priorisé la création d'emploi. C'est ce qui explique justement la naissance des PME qui s'inscrivent dans une stratégie de développement global.¹²⁴

En matière de santé, le principe directeur final retient le développement des soins de santé primaire. Pour y arriver, la Conférence a envisagé une politique d'encouragement de motivation et de redéploiement du personnel de la santé servant dans le secteur public, la réglementation et la protection par l'Etat du secteur privé¹²⁵. Les médecines occidentales et traditionnelles doivent se donner la main. L'environnement et les autres domaines¹²⁶ ayant trait au cadre de vie de l'homme en vue d'un développement équilibré et cohérent doivent être considérés comme priorité. Car, il faut garantir à chaque Béninois un cadre de vie pouvant lui assurer un plein épanouissement.

Au niveau de la culture, une commission a été mise en place. Il s'agit de la commission de l'éducation, de la culture, des sciences, des sports et de l'environnement. Cette commission était divisée en sous-commissions chargée de l'éducation et de la recherche scientifique et de l'environnement et celle chargée de la culture et des sports.

¹²¹ L'ancien drapeau tricolore de notre pays était : Ver-Jaune-Rouge. Ce drapeau fut réadapté à nouveau.

¹²² La fête du 1^{er} Août est le jour anniversaire de l'indépendance de notre pays. Cette date était mise de côté pendant le régime du régime monolithique.

¹²³ Il était dit que les militaires désirant faire de la politique démissionnent d'abord de l'armée avant de s'y adonner.

¹²⁴ Voir le rapport de la commission chargée des problèmes économiques et sociaux in les actes de la Conférence nationale, 1994, op.cit., p.74

¹²⁵ Il s'agit des laboratoires, des cliniques, des cabinets, des pharmacies...

¹²⁶ L'habitat, l'urbanisme et l'aménagement du territoire doivent être beaucoup plus priorisé

Il faut noter que la Conférence par le truchement des sous-commissions a mis un accent particulier sur la reprise immédiate des activités académiques et la promotion à moyen et long terme de l'excellence. Il est également décidé un redéploiement judicieux de personnes enseignantes sur toute l'étendue du territoire national.

Au niveau des sports, une nouvelle charte des sports répondant au principe démocratique a été élaborée. L'élaboration de cette charte sportive permettra de dynamiser le sport scolaire et universitaire, de mener une formation aux spécialistes du domaine de la jeunesse et des sports, d'inviter le secteur privé à prendre part à la création d'industries sportives dans notre pays¹²⁷, etc. Tout cela a été décidé pour rendre l'homme bien équilibré et épanoui dans la société, au vue de tout ce qu'il a enduré dans le passé¹²⁸.

Mais, qu'en est-il de la mise en œuvre des décisions issues de cette rencontre ?

¹²⁷ Voir la commission de l'éducation, culture, sciences sport et environnement, p. 101, in les actes de la Conférence nationale (Cotonou du 19 au 28 février 1990), Edition, ONEPI, 1994.

¹²⁸ Le peuple béninois avait souffert dans le passé. Son social n'était pas du tout enviable, tout simplement parce que le régime en place n'accordait aucun intérêt particulier à celui-ci.

Chapitre 8 : L'état de la mise en œuvre des décisions de la Conférence nationale.

Après la Conférence nationale, de grandes décisions ont été prises dans le cadre d'instaurer un Etat de droit disposant des institutions fonctionnelles. Certain de ces institutions sont nées pour la gestion de la période de transition afin de préparer les élections (législatives et présidentielles) dans le pays. Ici, nous allons nous intéresser à l'état de la mise en œuvre des décisions en commençant par la constitution de 11 décembre 1990, les institutions du régime de transition puis les élections présidentielles organisées dans l'ère du Renouveau démocratique et la naissance progressive des institutions de la République

8-1- L'adoption et la promulgation de la constitution du 11 décembre 1990.

Au terme de la Conférence nationale, le Bénin a adopté une nouvelle constitution différente de celle du 26 Août 1977 appelée « *la loi fondamentale* ». En effet, à la suite de l'acceptation de la souveraineté de la conférence, une commission constitutionnelle est mise en place¹²⁹.

Cette commission était composée de cinq personnes membres du bureau de la commission des Affaires constitutionnelles de la conférence¹³⁰ et sept autres personnalités désigné en raison de leur compétence. La mission assignée à cette commission était de partir des options faites par la conférence pour élaborer une nouvelle constitution.

La commission a fait son travail et a remis le texte de l'Avant-projet de constitution au parlement de la période transitoire¹³¹. Cette instance l'adopta en séance spéciale, les 17 et 18 Avril 1990.

Les questions n'ayant pas trouvé de réponse au sein du parlement ont été directement soumises au peuple pendant la phase de « *popularisation* »¹³² de l'Avant-projet de constitution. Pendant cette phase, les discussions sur le texte s'organisaient en séances publiques tels que dans les écoles, les services publics, les casernes militaires, etc.

¹²⁹ Voir le décret N°90-44 du 1^{er} mars 1990 portant création d'une commission des lois et des Affaires constitutionnelles.

¹³⁰ Il s'agit : **Président** : Prof M. Ahanhanzo GLELE.

1^{er} Vice-président : Moucharafou GBADAMASSI

2^e Vice-président : André LOKOSSOU

Rapporteur : pascal N'DAH SEKOU

Secrétaire : Ambroise ADANKLOUNON

¹³¹ Le parlement de la période de transition est le Haut Conseil de la République sous l'ordonnance N°90-004 du 1^{er} mars 1990 portant création de HCR.

¹³² La phase de « *popularisation* » est la phase du processus. Elle a été organisée du 21 au 30 juin 1990. C'est une phase qui visait à faire connaître à la population, la formalisation que les experts avaient faites des propositions issues de la Conférence nationale. La phase de « *popularisation* » a été organisée selon le décret N°90-003/HCR/PT/SG/CC/SA.

Entre la période de vulgarisation de juin 1990 et le référendum de 02 décembre 1990, les partis politiques, les associations diverses, les universitaires et plusieurs autres catégories prirent des positions tranchées ou nuancées sur une série de points aussi bien en français que dans les langues nationales.

Un des points essentiels a été celui de l'âge prévu pour les candidats à l'élection présidentielle. L'Avant-projet de constitution proposait de retenir que seuls les candidats ayant au moins 40 ans et au plus 70 ans peuvent se présenter aux élections présidentielles. Cette clause excluait les anciens présidents de la République¹³³ qui avaient dépassé l'âge de 70 ans.

Toutes ces joutes oratoires et tous les autres textes publiés dans le cadre du débat sur la constitution prirent fin avec le référendum du 02 décembre 1990 visant à l'adoption populaire de la constitution. Comme les membres du parlement de transition ne s'étaient pas accordés sur la nécessité de retenir la limitation d'âge à la présidentielle dans le projet de texte constitutionnel, ils ont soumis au référendum les trois options aux électeurs à savoir :

- Oui pour ce qui concerne au rejet de la constitution y compris les clauses de limitation d'âge.
- Non pour ce qui concerne au rejet de la constitution.
- Oui, mais ce qui équivaut à une acceptation de la constitution, sauf la clause de limitation d'âge¹³⁴.

La campagne en vue de l'acceptation de la constitution a été vive, animée et chargée de rebondissement. Au début, dix partis politiques sur vingt-quatre ayant pris part aux opérations référendaires avaient appelé à voter non. Mais au fur et à mesure que l'échéance s'approchait, leur posture devenait de plus en plus difficile à tenir.

A l'issue des votes, le « *oui* » arrive en tête avec 73% des voix. Le « *Non mais* » arrive en deuxième position avec 19,9%. Le « *Non* » obtient 6,8%. Au total, les « *oui* » font 96%¹³⁵. La constitution ainsi adoptée sera promulguée le 11 décembre 1990.

Ce processus d'adoption plus ou moins démocratique de la constitution comporte des faiblesses, puisse que, par exemple, la majorité de la population est analphabète et n'a pas puis participer convenablement aux débats sur les options à retenir. Mais il faut noter aussi que globalement, la constitution n'a pas été que l'affaire des seuls politiques ou juristes ou encore élites. Elle est apparue comme étant une constitution consensuelle tirant ses bases et

¹³³ Emile DERLIN-ZINSOU-Hubert Maga, Justin AHOMADEGBE et SOUROU Migan Apithy

¹³⁴ Philippe NOUDJENOUME, 1999, op.cit, pp.226-227

¹³⁵ Voir Michel MATIN et André CABANIS, 1995, "le modèle du Bénin : un présidentielisme à l'africaine", pp51-52 in « *les nouvelles constitutions africaines* » et BANEGAS R., 2003, op.cit., p.16.

sa légitimité de la Conférence nationale elle-même. C'est cette base consensuelle qui rend extrêmement compliquées les tentatives de révision de la constitution béninoises.

Après la mise sur pied d'une commission des lois et des affaires constitutionnelles, il y a eu des institutions de la période transitoire.

8-2- Les institutions du régime de la transition. (1990- 1991)

Pour pouvoir instaurer un Etat de droit dans le pays, la Conférence s'est intéressée sur la période transitoire. Une période au cours de laquelle certaines institutions seront nées pour gérer le pays pendant un an afin d'organiser les élections législatives et présidentielles. Ainsi, il a été décidé de créer une instance juridique¹³⁶ appelée le Haut Conseil de la République. Ce conseil devra élire en son sein un bureau et adopter son règlement intérieur. Il sera l'organe du contrôle des décisions de la conférence nationale. Il contrôlera également le pouvoir exécutif, les élections législatives et présidentielles ainsi que les règlements du contentieux électoral¹³⁷.

Le Haut Conseil de la République est présidé par le président du présidium, Mgr de SOUZA. Les autres membres du conseil sont bien mentionnés dans le règlement intérieur¹³⁸.

Au sommet de la pyramide, le chef de l'Etat, chef suprême des armées, représenta l'Etat. A ce niveau, le Général Mathieu KEREKOU est maintenu à son poste mais n'ayant plus au complet tout son pouvoir jusqu'aux élections de mars 1991. Un poste de premier ministre¹³⁹ est créé. Celui-ci mettra en œuvre le programme que la Conférence aura arrêté pour la période transitoire et exerce la plénitude du pouvoir du gouvernement pendant ladite période. Il est ensuite chargé de résoudre les problèmes sociaux et économiques les plus préoccupants, restaurer l'autorité de l'Etat à travers le service public et l'administration.

Le choix de ce premier ministre est porté sur Monsieur Nicéphore SOGLO par voie référendaire.

Il a obtenu 360 voix pour sur 430 dont absentions, 17 non et 5 bulletins blancs¹⁴⁰. Le premier Ministre ainsi élu s'est adressé à la Conférence en les remerciant pour leur choix Il profita de l'occasion pour présenter les grandes lignes de son programme durant la période de transition¹⁴¹.

¹³⁶ Voir le décret N° 90-004 du 1^{er} mars 1990 portant création du Haut Conseil de la République.

¹³⁷ Voir les actes de la conférence nationale 1994, op. cit. p. 54

¹³⁸ Ibidem, p. 104-105

¹³⁹ Voir le décret N° 90-043 du 1^{er} mars 1990 portant nomination du premier ministre

¹⁴⁰ Voir Richard BANEGAS, 1994, « *Action collective et transition politique en Afrique. La conférence nationale du Bénin* », in Cultures et conflits n°17, p. 2.

¹⁴¹ Voir Discours de M. Nicéphore SOGLO ; premier Ministre élu par la conférence nationale, in les actes de la conférence nationale, op. cit. pp. 106-107

Les institutions qui ont été mis en place pour la période transitoire avaient aussi pour mission l'organisation des élections présidentielles de mars 1991. Cette élection qui désignera le premier président du renouveau démocratique va témoigner la détermination des délégués à la Conférence de renverser l'ancienne tendance, c'est-à-dire le régime monolithique.

8-3- Les élections présidentielles de mars 1991 et la mise en place progressive des institutions de la République.

Les élections présidentielles pour le compte du Renouveau démocratique du Bénin ont eu lieu en mars 1991. Pour ces élections présidentielles, treize candidats ont été enregistrés. Le premier tour de l'élection s'est déroulé le 11 Mars 1991. On y avait enregistré environ 1150 000 électeurs qui ont effectué le déplacement pour choisir le candidat de leur conscience¹⁴².

Le taux de participation ne dépasse pas 56,3% et les résultats ont placé en tête Nicéphore SOGLO et Mathieu KERERKOU. Les autres candidats n'obtiennent que des scores modestes¹⁴³.

Le constat fait est que les résultats de chaque candidats est relatif à son milieu géographique. C'est ce que signale le journal la Gazette du golf :

« *Les candidats ont surtout remporté des voix dans leur localité d'origine (...) on a donc voté pour "le fils du terroir" »*¹⁴⁴. En effet, les résultats ont mis en exergue une solidarité régionaliste dans tout le pays. C'est ce qui justifie cette affirmation du quotidien. Le second tour a opposé Nicéphore SOGLO à Mathieu KERERKOU. Les candidats « *malheureux* » du premier tour négocient. Tam-tam Express signalait que « *des tractations se mènent en coulisse qui aboutiront à des consignes de vote en faveur de tel ou tel autre candidat* »¹⁴⁵. Mais au regard de toute tractation, le 24 mars 1991, Nicéphore a remporté le second tour avec un taux de 67,6% des voix contre Mathieu KERERKOU avec un taux de 32,5%¹⁴⁶.

Par ailleurs, dans l'optique d'instaurer un Etat de droit, une démocratie pluraliste et participative, plusieurs institutions sont créés. Ces institutions se répartissent en deux catégories à savoir : Les institutions définies par la Constitution du 11 décembre 1990 que sont le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et les hautes juridictions de l'Etat représentées par la Cour constitutionnelle, le Conseil Economique et Social, la Haute

¹⁴² Marie-Soleil Frère, 2002, op. cit. p. 203

¹⁴³ Voir le rapport de mission d'observation des élections présidentielles de mars 1991 au Bénin

¹⁴⁴ Voir la Gazette du golf (internationale) n° 69, 16-31 mars 1991

¹⁴⁵ Voir Tam-tam Express n°60, 18-13 mars 1991.

¹⁴⁶ Voir Discours improvisé de Mgr de SOUZA, président du HCR au lendemain du second tour des élections présidentielles de Mars 1991 in les actes de la Conférence nationale, p. 159-166.

Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication. Et les institutions que les Béninois ont, par leur ingéniosité ont ajoutées. Il s'agit surtout de la commission électorale nationale autonome (CENA), les groupes de pression¹⁴⁷.

Le pouvoir exécutif est reposé sur le président de la république qui et le chef de l'Etat et du gouvernement, chef suprême de l'armée, premier magistrat et garant de la constitution¹⁴⁸. Quant au pouvoir législatif, il est représenté par le parlement. Ce parlement assure trois fonctions constitutionnelles à savoir la fonction législative, la fonction de représentation nationale, et la fonction de contrôle de l'action gouvernementale¹⁴⁹.

Le pouvoir judiciaire est exercé par la cour suprême, les cours et tribunaux répartis sur toute l'étendue du territoire national. Ce pouvoir est indépendant des deux autres pouvoirs¹⁵⁰. La Haute cour de justice est créée pour garantir le respect des droits fondamentaux des citoyens, de barrer la voie à tout régime dictatorial.

La Cour suprême est la plus haute juridiction de l'Etat en matière administrative, judiciaire et des comptes de l'Etat. Elle est également compétente en ce qui concerne le contentieux des élections locales. Ces décisions ne sont d'aucun recours¹⁵¹. La cour constitutionnelle est compétente de veiller à la régularité du scrutin, elle constate et proclame les résultats¹⁵².

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication est l'instance de contre-pouvoir chargée de la régulation de la Communication¹⁵³. Le Conseil Economique et Social (CES) a été créé en 1994. Le CES donne son avis sur les projets de lois, d'ordonnances ou décrets à caractère économique et social¹⁵⁴.

La Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) a été créée en 1994 dans le but d'avoir un organe jouissant d'une réelle autonomie par rapport au gouvernement, aux départements ministériels et au parlement pour assurer des élections honnêtes, régulières, libres et transparentes. Cette préoccupation a amené le législateur à confier l'organisation matérielle des élections dévolue précédemment au Ministère de l'intérieur à la commission électorale nationale autonome. La cour constitutionnelle confirme le bien-fondé de cette institution¹⁵⁵.

¹⁴⁷ Les organisations non gouvernementales (ONG) ou les organisations religieuses et la presse.

¹⁴⁸ Voir la constitution du 11 décembre 1990 en son article 41

¹⁴⁹ Ibidem. Article 71

¹⁵⁰ Ibidem.

¹⁵¹ Voir la constitution de 11 décembre 1990 en ses articles 131 et 133.

¹⁵² Article 15 de la constitution

¹⁵³ Article 142

¹⁵⁴ Article 139

¹⁵⁵ Voir DCC 34-94 du 23 décembre 1994.

Toutes ces institutions créées au lendemain des élections présidentielles de mars 1991 et qui constituaient le premier jeu démocratique béninois dans l'ère du Renouveau démocratique étaient une force de progrès pour le pays. Car, les institutions de contre-pouvoir vont jouer un grand rôle dans le maintien du système démocratique du pays.

Chapitre 9 : Les forces du progrès et les forces d'inertie du Renouveau démocratique du Bénin

Tenue à l'hôtel PLM Alédjo, la Conférence des forces vives de la nation a créé des dynamiques qui constituent aujourd'hui les leviers du progrès du Renouveau démocratique. Ces dynamiques ne sont rien d'autres que le respect et l'application des décisions issues de cette rencontre historique.

Après vingt-cinq ans, on a remarqué que le système semble tenir par la force de ses institutions et la dynamique du peuple béninois. Mais, il est constaté des dysfonctionnements qui tentent de remettre en cause la démocratie du pays. C'est sur ces points essentiels que va s'intéresser ce chapitre.

9-1- Les forces du progrès du Renouveau démocratique au Bénin.

Les assises nationales avaient déjà jeté les bases de la prospérité démocratique observée au Bénin durant ces vingt-cinq dernières années.

En effet, déjà dans la période transitoire¹⁵⁶, le changement était opéré. Les deux grandes tâches¹⁵⁷ assignées à ce régime transitoire ont été accomplies. C'est à ce régime que le Bénin doit son essor démocratique. Le régime a réussi à entamer les fondements du Renouveau démocratique en fermant définitivement la page de la dictature militaro-marxiste.

Le respect des engagements pris par les forces armées¹⁵⁸ pendant la Conférence est une force indéniable pour le progrès de la démocratie du Bénin. Car, pendant longtemps, l'armée béninoise s'est impliquée dans l'animation de la vie politique depuis les indépendances jusqu'à l'avènement de la démocratie en 1990¹⁵⁹. Elle a respecté son engagement qu'est de rester dans les casernes. Cette fidélité de l'armée s'explique de plusieurs manières¹⁶⁰.

Une autre force du progrès est la vitalité des institutions de contre-pouvoir. Il s'agit de l'Assemblée Nationale, de la Cour constitutionnelle, de la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et

¹⁵⁶ La transition au Bénin est tournée autour de deux institutions : le Haut Conseil de la République et l'exécutif avec un 1^{er} Ministre.

¹⁵⁷ Il s'agit d'une part de l'adoption de la constitution de 11 décembre 1990 et d'autre part de l'organisation des élections présidentielles de 1991

¹⁵⁸ Les forces armées ont décidé de se retirer du jeu politique du pays.

¹⁵⁹ Voir AKPO (Ph), 2002, *Le rôle et les implications des forces armées béninoise dans la vie politique nationale*, Cotonou, Editions du Flamboyant 137 p cité par ANIGNIKIN (S.), 2011, « *Le renouveau démocratique au Bénin : Vingt ans après* », in IRIKIS Vol 3, N°1, 1^{er} Semestre FLASH-UAC

¹⁶⁰ Voir, ANIGNIKIN (S.), 2011, Op. Cit, p..4

de la Communication, de la Cour suprême, du Conseil Economique et Social et de la Haute cour de justice¹⁶¹.

Parmi ces institutions, l'Assemblée nationale s'est montrée par sa vitalité et son attitude par rapport au pouvoir exécutif. Comme nous l'avons dit au plus haut, l'Assemblée nationale a le devoir de contrôler l'action gouvernementale. C'est ce que nous avons constaté dans la première législature qui n'est composée que de députés¹⁶² imprégnés des débats de la Conférence nationale et qui tenaient à jouer à la perfection, la partition de l'Assemblée nationale. Les relations ont été très tôt difficiles avec l'exécutif dont le chef était Nicéphore SOGLO. La situation devient pire avec l'arrivée du président Boni YAYI. Ce qui a entraîné, l'effritement de la majorité présidentielle¹⁶³. Ainsi, trois grands conflits ont manqué les relations entre l'exécutif et le législatif¹⁶⁴.

A côté de cette deuxième institution qu'est l'Assemblée nationale, nous avons également la détermination d'une opinion publique critique. C'est le résultat des décisions prises par la conférence. Elle a décidé de libérer la presse en instituant l'organe, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et la Communication (HAAC) pour garantir cette liberté. Ainsi, le pays dispose de plusieurs organes de presses qui font des analyses sur le système politique du pays ainsi que des actualités.

Par ailleurs, le combat de la presse s'est renforcé par l'action des organisations de la société civile. C'est le cas de l'ONG Alcrer qui lutte contre le racisme, la mauvaise gouvernance, de l'ONG « *conscience civique* » qui de son côté forme les citoyens sur les droits de l'homme, etc. l'une des manifestations les plus remarquables de la société civile et de l'opinion publique est le refus de la révision de la constitution tentée par KEREKOU en 2005 et son successeur Boni YAYI en 2014¹⁶⁵

Ce qui fait plus du progrès de la démocratie béninoise est l'absence du caractère jusqu'aboutiste. Les candidats peuvent s'injurier les uns les autres, s'attaquer verbalement,

¹⁶¹ La constitution de République du Bénin, Cotonou, ONEPI, 1991

¹⁶² Les députés de la première législature ont été très actifs dans leur fonction. C'étaient des intellectuels de toutes catégories.

¹⁶³ Le camp du président a perdu la majorité à l'Assemblée. C'est-à-dire, les députés de la mouvance ont quittés ce camp pour rejoindre un autre camp

¹⁶⁴ Voir ANIGNIKIN (S.), 2011, OP. cit., P.6

¹⁶⁵ En 2005, Mathieu KEREKOU avait tenté une révision de la constitution pour se repositionner. Le même phénomène s'est remarqué par Boni YAYI en 2014 qui a demandé de réviser la constitution. Mais l'opinion publique et la société civile étant éveillés ont eu à faire marche, des débats ponctués contre cette révision opportuniste.

mais, ils arrivent toujours à une porte de sortie. La preuve est qu'après les échéances de 20 mars 2016, le candidat de l'alliance républicaine, Lionel ZINSOU a appelé son challenger Patrice TALON pour le féliciter bien avant la proclamation des résultats provisoires par la CENA. Il a suffi seulement que les grandes tendances sorties au soir du 20 mars pour que ce patriote cloue le bec à toutes superstitions. De même, le président sortant a su montrer son amour pour ce pays. Car, si l'on s'en tenait aux propos tenus lors des campagnes présidentielles dans différentes régions du pays, on peut affirmer sans ambages que le président Boni YAYI n'est pas prêt à laisser le palais présidentiel à monsieur Patrice TALON ; si ce dernier arrivait en tête à la magistrature suprême. Mais force est de constater que le président a prouvé son sens de responsabilité et de l'unité nationale qu'il a tant vanté tout au long de ses deux mandats. En un clin d'œil, il est devenu humble, demandant au peuple béninois de mettre ses propos sous le coût des intrigues politiques. C'est là le mystère de la démocratie béninoise qui ne fait que surprendre le monde entier.

Toutefois, certaines anomalies tentent de battre en brèche cette démocratie au regard de quelques pratiques et comportements incompatibles à la démocratie. Car, après vingt-cinq ans de vie démocratique, certaines imperfections demeurent.

9-2- Les forces d'inerties du Renouveau démocratique du Bénin.

Malgré le succès éclatant de la démocratie du Bénin, tant vanté à travers le monde entier, des dysfonctionnements demeurent et constituent à cet effet un poids lourd pour le pays. Pour cela, l'analyse se fera sur l'absence d'une formation sur la démocratie, l'ignorance catégorique des règles liées à l'Etat de droit, la mauvaise perception de la politique.

En effet, la constitution du 11 décembre 1990 du Bénin en son article 40 oblige l'Etat à assurer la vulgarisation et l'enseignement de la constitution. Mais, depuis vingt-cinq ans, rien n'a été entrepris dans ce sens. Ce qui fait que certaines personnes pensent par exemple que l'Etat, c'est le président de la République. Or, en démocratie, c'est tout au contraire. Le peuple manque d'une connaissance sur ce qu'est en réalité la démocratie. Cette ignorance est aussi à la base de la dénaturation de certains principes de la constitution. L'exemple est celui du multipartisme intégral instauré par les confédérés dans le but de rompre avec le système du parti unique, se traduit aujourd'hui par une multiplication anarchique des partis politiques. Ces partis politiques sont centrés sur « l'ethnicité » et le régionalisme intégral.

Par ailleurs, L'ignorance des règles de droits et du devoir du citoyen ainsi que celui attaché au chef de l'Etat dans la société, conduit à des dérives graves telles que la personnification de l'Etat et du non-respect de la personne élue pour représenter l'Etat c'est-à-dire, le président de la République. C'est cette mauvaise interprétation des droits et devoirs du citoyen ainsi que des prérogatives destinées au chef de l'Etat qui a causé la manifestation populaire observée le 04 mai 2015 à Cotonou au sujet de l'arrestation de Candide AZANNAI par le chef de l'État¹⁶⁶. C'est ce que nous avons remarqué depuis lors et davantage durant ces dix dernières années sous le régime de Boni YAYI¹⁶⁷. Ce sont des considérations exagérées de la fonction présidentielle qu'on remarque.

La mauvaise perception de la politique par lesdits politiciens entraîne des pratiques incompatibles à la démocratie. Certaines personnes perçoivent la politique comme « *un facteur d'enrichissement rapide et de promotion sociale* »¹⁶⁸. Ceux-ci y rentrent pas pour emboîter le pas des grands compatriotes¹⁶⁹ qu'a connu le Bénin dans les années de vives revendications, c'est-à-dire 1950 à 1990, mais pour s'en servir désormais.

C'est ce qui explique d'ailleurs la cause de cette multiplication anarchique des partis politiques en période électorale et le triste phénomène de la transhumance politique. Cette pratique a été inaugurée par Valentin HOUDE qui démissionna de son parti d'origine ARC pour la RB pendant les premières heures du multipartisme au Bénin. Après lui, bien d'autres personnes ont suivi le pas. Nous pouvons citer le cas de l'avocat Yves Edgar MONNOU que AWOUDO qualifie « *d'exemple le plus pathétique et le plus illustratif en matière de transhumance politique au Bénin* »¹⁷⁰. Celui d'Adrien HOUNGBEDJI entre SOGLO et KEREKOU demeure inoubliable au point où Paul ADJIGNON va creuser jusqu'à l'origine en disant que : « *les porto-Noviens ont été comme ça, expliquait-il, Béhanzin l'a pris à ses dépens* »¹⁷¹. Il en existe plusieurs politiciens transhumants¹⁷².

¹⁶⁶ Le chef de l'ETAT Thomas Boni YAYI avait convoqué AZANNAI pour manquement à sa personnalité. Ce qui a entraîné une crise populaire.

¹⁶⁷ Sous le régime du président Thomas Boni YAYI, on a constaté que prérogatives liées au chef de l'Etat étaient très mal interprétées. Boni YAYI se prenait comme dieu des Béninois. Il exigeait qu'on l'appelle le père de la nation. Ce qui est tout à fait anormal.

¹⁶⁸ S. ANIGNIKIN, 2011, op.cit., P.11

¹⁶⁹ Il y a Louis HUNKANRIN, TOVALOU, KODJO QUENUM...

¹⁷⁰ Voir AWOUDO (K.), OP. Cit. P.87

¹⁷¹ Il s'agit de la supposée trahison de Tofa vis-à-vis de Béhanzin lors de la conquête coloniale et surtout lors de la bataille d'Achoukpa d'avril 1892 au cours de laquelle les troupes du royaume de xogbonou combataient aux côtés des colons français contre l'année danxoméenne.

¹⁷² Il y a Mathias GBEDAN en 2008, Rachidi GBADAMASSI en 2009...

L'argent a tout bouleversé dans la politique. Car, nous avons observé que dans ces dernières années-ci, les débats à l'Assemblée nationale ont perdu toute leur qualité. Or, la première législative était constituée de députés imprégnés des débats de la Conférence nationale. Mais qu'est-ce qui explique cette baisse des débats à l'Assemblée ? Comme nous l'avons déjà dit, l'arrivée de l'argent dans la politique a tout bouleversé. La plupart des députés d'aujourd'hui sont élus à cause de leur argent et n'ayant aucun niveau intellectuel. De ce fait, ils ne peuvent donc pas se prononcer sur aucune question. C'est pourquoi on observe certains députés qui durant les quatre ans au parlement, n'arrivent même pas à prendre la parole. Ce sont les quelques députés intellectuels qui font le travail.

Autre bouleversement très dangereux causé par l'argent est l'achat des consciences des électeurs qu'on observe de plus en plus dans les périodes électorales. Cette pratique a commencé avec l'avènement du renouveau démocratique et a pris de l'ampleur avec le temps. L'argent est devenu donc un moyen important d'influencer les électeurs en usant sur la misère des populations. Certains partis politiques ont été divisés à cause de l'argent. C'est le cas de FARD-Alaria que Léon Bio BIGOU en a parlé lors d'une conférence débat sur le thème : « *les élections présidentielles 2016 et le rôle de l'argent en période électorale au Bénin* » tenue à L'UAC dans l'amphi HOUDEGBE par les membres du parti politique PCB. Les propos régionalistes et l'usage abusif des biens de l'Etat¹⁷³ nuisent gravement à la démocratie. En effet, pendant les campagnes électorales, l'un des arguments phares des hommes politiques restent la région, la langue et le sang. C'est pourquoi en ces périodes électorales, l'on a observé publiquement des accusations à l'égard de tel ou tel candidat¹⁷⁴. Un peu plus en arrière, le député Rachidi GBADAMASSI avait déclaré en 2009 que ses homologues parlementaires du G4, qui étaient majoritairement du sud voulait « *diviser deux frères du Nord pour ramener le pouvoir au Sud* ». Il fait ici allusion au chef de l'Etat Boni YAYI. FAGNON Nicaise, ministre d'alors, avait interdit aux populations de Dassa d'accepter tout opposant qui viendrait solliciter leur soutien.

Ce sont des pratiques qui pèsent sur la démocratie, car, elles sont incompatibles aux règles démocratiques. Elles représentent à cet effet une force de recul pour une démocratie qui se veut pour un modèle.

¹⁷³ On n'observe cette fois-ci le 1^{er} ministre Lionel ZINSOU candidat à l'élection présidentielles de mars 2016 qui est à son poste et bénéficia les avantages du gouvernement. Malgré les critiques, il demeura toujours à son poste. Car il estime qu'aucune loi de la République ne l'obligeait à démissionner de son poste.

¹⁷⁴ Des critiques sont acerbes. Pour ces élections, il y eu des critiques dans les deux camps : camp de la coalition de rupture et alliance FCBE-PRD-RB lors des campagnes électorales.

Voilà tant de problèmes liés à notre système démocratique. Au regard donc de ces entraves, il urge d'apporter quelques approches de correction pour d'autres perspectives de notre démocratie.

9-3- Les perspectives.

En dépit des insuffisances relevées ci-dessus, les propositions pour l'avenir vont à l'endroit de la constitution, du système partisan et du système électoral béninois.

La constitution du Bénin reste la gardienne des principes démocratiques. Mais une constitution évolue dans le temps. Car, son élaboration répond à des impératifs circonstanciels historiques, sociologiques, etc.,... d'une époque donnée. L'exemple est celui des Athéniens qui demandaient à Solon¹⁷⁵ qu'elle était la meilleure constitution, mais celui-ci les exhorta en retour de lui demander « *de quel peuple et à quel temps* » ? Par conséquent, l'idée d'une révision de la constitution prenant en compte le nouvel enjeu politique, celui de l'assainissement de la scène politique nationale ne saurait être écartée.

Au niveau du système partisan, pour régler les anomalies, une révision de la charte des partis politiques doit être envisagée. On peut par exemple ajouter à l'obligation importante pour la création d'un parti politique, le nombre de membres fondateurs à au moins trois (03) par départements. Cela permettra d'avoir un tant soit peu des partis politiques régionalistes ou ethnistes. Aussi, il est important que l'Etat finance les partis. Car, en donnant de moyens aux autres tendances politiques, on donne par la même occasion, la possibilité à la population d'apprécier équitablement les efforts des uns et des autres, gouvernants et opposants pour la construction du pays.

Il faut également revoir le statut de l'opposition. L'Etat doit renforcer les droits de celle-ci pour les permettre de jouer le rôle qui leur est dévolu, celui de la participation à la vie politique et publique. L'écartement des opposants depuis lors a entraîné ce que nous avons remarqué¹⁷⁶ en ces temps-ci où ceux qui étaient considérés comme opposants refusent de végéter dans ce statut. Les partis politiques doivent restaurer la démocratie à l'interne afin d'éviter des dissidences et le départ de leur militant. Ceux-ci doivent comprendre que le militantisme appelle à des responsabilités dont la cotisation en vue de rassembler les fonds pour son fonctionnement. Le système électoral du Bénin doit être revu dans l'intention d'instaurer

¹⁷⁵ Homme politique athénien (638-559 AV. JC)

¹⁷⁶ Le parti PRD décide de ne plus rester dans l'opposition. Il est suivi de la RB. Cela les amène à la création de l'alliance Républicaine.

plus de crédibilité. Ce système est confié à certaines institutions. Ces institutions inspirent de peu de confiance aux acteurs politiques. La première raison est que ces institutions sont politisées. Ce qui met en doute la probité et l'impartialité des membres qui la constitue. Dans ce cas, la CENA doit véritablement être indépendante des milieux politiques. Il faut la rendre permanente en faisant de même pour que le président de l'organe soit désigné par les membres. Ces règles s'appliquent de même pour la cour constitutionnelle qui est le grand des contentieux électoraux dont les décisions sont sans recours.

En dehors des imperfections institutionnelles, les hommes politiques doivent revoir leur comportement pendant les campagnes électorales. Les dispositions en vigueur et qui interdisent le recours excessif aux dimensions ethno-régionalistes dans les propos de ces hommes doivent être rigoureusement appliquées pour décourager à jamais cela. On doit de plus apporter beaucoup d'action au problème de l'achat de conscience. Il devient de plus en plus grave surtout pendant ces élections présidentielles¹⁷⁷. Des efforts doivent être effectués de même dans le cadre de l'alphabétisation et le développement de la culture démocratique chez les citoyens. Puisque le taux du pourcentage très élevé de la population analphabète est une donnée qui est bien exploitée par les politiques pour atteindre leur objectif.

¹⁷⁷ Les élections présidentielles de mars 2016 représentent un exemple palpable. Nous avons observé que le peuple est acheté par les différents acteurs politiques. Les conducteurs de taxi-moto s'alignent pour prendre de l'argent à la présidence ainsi que les bonnes dames du marché Dantokpa, etc.

Conclusion

Apparue au Bénin du 19 au 28 février 1990, la Conférence des forces vives de la nation a été la résurgence d'un certain nombre de conjonctures. En effet, le contexte national était caractérisé par la déconfiture née de l'échec du régime monolithique. Il s'est longtemps manifesté à travers la banqueroute de l'Etat. Dans cette atmosphère la liberté des citoyens était confisquée au détriment du régime révolutionnaire. La grogne s'élevait d'un peu partout. Car, tous les secteurs clés de l'Etat étaient paralysés par les mouvements de grève.

Certains compatriotes¹⁷⁸ ont utilisé la force du verbe pour convaincre le chef de l'Etat. Par contre, d'autres¹⁷⁹ ont employé la violence pour se faire entendre. C'est ce qui caractérisait les « *mobilisations internes* » pour emprunter le terme de Richard BANEGAS.

Le contexte international aussi rendait possible les mouvements et les décisions prises par le chef de l'Etat. L'année 1989 a été marquée par la dissolution de l'URSS. Cette puissance internationale a connu son déclin grâce aux revendications indépendantistes soumise à l'URSS. Celle-ci est suivie de la chute du mur de Berlin dans la nuit du 09 au 10 Novembre 1989. Ce vent de liberté emporta également notre pays. Les institutions financières internationales elles aussi avaient posé des conditions au régime de KEREKOU. Condition sans laquelle aucune aide ne sera accordée

Face à tout cela, le régime décida de convoquer toutes les forces vives de la nation pour une concertation d'envergure nationale afin de trouver des solutions adéquates pour sortir le pays du gouffre. Cette réunion présidée par Mgr Isidore de SOUZA, proclame sa souveraineté et le caractère exécutoire de ses décisions. C'est l'œuvre déterminante de tous les acteurs ayant participé à cette rencontre. Car, n'eut été la vigilance des uns et des autres, on en serait pas là aujourd'hui. C'est le prix à donner Mgr Isidore de SOUZA, les syndicalistes à divers niveaux et du Général Mathieu KEREKOU.

A la sortie de cette historique Conférence, des décisions ont été prises en vue d'un réaménagement du système économique, politique et social du pays. Des institutions de transition sont mises en place. Mr N. SOGLO est élu premier ministre du gouvernement. Un nouvel organe législatif est mis en place, le Haut Conseil de la République. Cette instance était chargée de mettre en place une nouvelle constitution et de préparer les élections prochaines (législatives et présidentielles). A la suite des élections présidentielles de mars

¹⁷⁸ Il s'agit principalement de Robert DOSSOU et René AHOUANSON qui s'étaient allés en audience le 28 Juillet 1989 au palais présidentiel. Une fois encore au gouvernement, ceux-ci en particulier Robert DOSSOU a poursuivi la démarche de 28 juillet.

¹⁷⁹ Les syndicalistes des travailleurs (UNSTB), des Etudiants des enseignements ((SNES) et certains partis politiques comme PCD ont utilisé la violence pour se faire entendre.

1991, Monsieur Nicéphore SOGLO, premier président venait en tête .Il Prenait les reines du pouvoir ; devenant ainsi le tout premier président officiel du renouveau démocratique. Ce renouveau démocratique a libéré les citoyens du monolithisme politique en leur permettant d'entendre d'autres sons de cloche en vue d'un choix libre et responsable.

Toutefois, malgré son exemplarité de par le monde entier, ce ‘ *model béninois* ’ n'est pas sans insuffisance. On note par exemple du système partisan, l'absence d'une démocratie interne. La raison est que la plupart des hommes politiques du Bénin « *sont des cadres de la fonction publique [...]* »¹⁸⁰ ce qui fait que seuls ceux qui ont les moyens financiers dictent leur loi. L'autre problème est la transhumance galopante qui prend de l'ampleur jusqu'au point où le romancier Désiré Naha ironise la situation dans son livre en disant qu'au Bénin, « *les usines qui prospèrent le mieux sont celles de fabrication de partis politiques et de la vente des députés* »¹⁸¹. En un mot, pour devenir riche au Bénin, il faut faire la politique. Car, à en croire certains, la politique nourrie son homme au Bénin.

A ces problèmes, s'ajoutent les insuffisances liées au système électoral. Les institutions en charge n'inspirent plus de confiance. Car, elles sont politisées à outrance. Ce qui remet en cause leur probité. Les élections ne se tiennent pas à bonne date .Ce qui ne donne pas une bonne image de notre démocratie.

Ainsi, pour résoudre ces problèmes, il est urgent de revoir le système partisan en analysant les dispositifs légaux qui consacrent son fonctionnement. De même, il faudrait revoir le système électoral en instaurant un climat de neutralité et de confiance réciproque au sein des institutions en charge des élections dans notre pays. Sans quoi, les élections seront toujours bâclées. Il faut également amener les partis politiques à enseigner la notion de la démocratie à leur partisan. Que ces partis politiques définissent clairement aux citoyens leurs idéologies. C'est-à dire leur projet de société. L'Etat doit financier les partis politiques afin qu'il ait un control continu du côté de ces regroupements. Histoire de dissoudre les partis inutiles.

La mise en application de toutes ces réformes pourra davantage hisser la démocratie béninoise vers les grands pays démocrates.

¹⁸⁰ Désiré NAHA, 2010, *les larmes de Bougre ondimba à travers la forêt sacrée de Houawé, les merveilles du Vodoun* Tome II, Cotonou, les Editions populaires de Cotonou, P. 207.

¹⁸¹ Voir Gilles BADET, 2010, *démocratie et participation à la vie politique : une évaluation de 20 ans de « Renouveau démocratique »* Open Society Institute, p. 146

SOURCES ET ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

1-Sources

1-1-Sources orales

N°	Noms	Prénoms	Date de naissance et profession	Date et lieu d'interview	Quintessence des échanges
01	ASSAN	Arsel	Né en 1961, professeur d'Histoire et de Géographie, en service au CEG1 Abomey-Calavi	Le 02 Avril 2016 au CEG1 Abomey-Calavi	L'évolution de la démocratie béninoise depuis 1990 à ce jour
02	BOSSOU	Fernand	Né en 1941, Ancien vice-président du parti politique ULD et professeur d'Anglais à la retraite	Le 08 Février 2016 à son domicile	Très informé sur les conditions des travailleurs et surtout des enseignants pendant le règne du PRPB. Il est informé également sur le rôle de l'église catholique et du Robert DOSSOU dans la mutation du régime
03	CHABI	Sika Karim	Né en 1955, Député à l'Assemblée nationale du Bénin et membre de l'alliance force cauri pour un Bénin émergent	Le 18 Février 2016 à son domicile	Les méfaits de la distribution d'argent en période électorale et le bilan de la démocratie du Bénin
04	FADIKPE	Donatienne	Né en 1947, Technicienne en hôtellerie, membre du parti ULD	Le 08 Février 2016 à son domicile	Le rôle déterminant du PCD et des autres forces en place. Le mauvais commerce des femmes pendant ces temps de soudure

1-2-Sources d'archives.

- 1- *La constitution de 1977 de la République populaire du Bénin*
- 2- *La constitution de 1990 de la République du Bénin*
- 3- *Charte des partis politiques de 1990 et de 2003.*

1-3-Discours officiels.

- 1- Discours d'orientation nationale de Mathieu KEREKOU, le 30 Novembre 1974 à GOHO.
- 2- Discours sur la création de la République populaire du Bénin et du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, de Mathieu KEREKOU, le 30 Novembre 1975.
- 3- Discours d'ouverture de la Conférence des forces vives de la nation de février 1990 du Général Mathieu KEREKOU.
- 4- Discours de clôture de Président KEREKOU à la Conférence nationale.

1-4-Webographie

1. WWW.google.bj .consulté le 04 mars 2016 à 09h.
2. WWW.Wikipédia.org consulté le 31 mars 2016 à 16h.
3. WWW.africageopolitics.com consulté le 08 avril 2016 à 10h.
4. WWW.mondediplomatique.com. Consulté le 29 février 2016 à 10h.
5. WWW.URSSgeopolitics.com. Consulté le 29 février 2016 à 15h.

2-Ouvrages généraux

- 1- *Les actes de la Conférence nationale.* (Cotonou, du 19 au 28 Février 1990), Edition ONEPI, 209P.
- 2- ADAMON (A.), 1995, *Le Renouveau démocratique au Bénin : la conférence des forces vives et la période de transition*, Paris, Editions, l'Harmattan ; 224p.
- 3- ADEKOUTE (F.), 1996, *Entreprises politiques béninoises ; la descente aux enfers*, Cotonou, Editions, Flamboyant, 153p.
- 4- ADJOVI (S.), 1990, *De la dictature à la démocratie sans les armes*, Editions, CP99, 132p.
- 5- AKINDES (F.), 1996, *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Paris, Editions, Karthala, 212p.
- 6- ALLADAYE (J.), 2003, *Le catholicisme au pays vodun*, Cotonou, Editions, Flamboyant, 459p.
- 7- Anne-Marie (G.), 1961, *Un mur de Berlin*, Bruxelles, Editions complexe, 184p.
- 8- BANEGAS (R.), 2003, *La démocratie à part de caméléon : Transition et imaginaire politique au Bénin*, Paris, Editions, Karthala, 496p.
- 9- BADET (G.), 2010, *Démocratie et participation à la vie politique : Une évaluation de 20 ans de « Renouveau démocratique »*, AFRIMAP, 212p.
- 10- BAYART (E.F.), 1993, *Les Conférences nationales en Afrique noire : Une affaire à suivre*, Paris Editions, Karthala, 229p.
- 11- DALLOZ (J.P.), 1997, *Transition démocratique africaine : dynamiques et contraintes (1990-1994)*, Editions, Karthala, 313p.

- 12- Israël (M.), 2011, *Isidore de SOUZA : Une figure fondatrice d'une démocratie en Afrique : la transition politique au Bénin (1989-1993)*, Paris Editions, Karthala, 336P.
- 13- NAHA (D.), 2010, *Les larmes de Bongo Omdimba à travers la forêt sacrée de Houawé, les merveilles du vodun Tome II*, Editions, CAAREC, 277p.
- 14- NOUDJENOUME (P.), 1999, *La démocratie au Bénin : Bilan et perspectives*, Paris, Editions, Harmattan, 395p.
- 15- OLYMPE (B.Q.), 1960, *Un piège sans fin*, Edition, présence Africaine, 284p.
- 16- PLYA (J.), 1987, *Les tresseurs de corde*, Paris, Editions Hatier ; 2014p.
- 17- SOUARE (I.), 2010, *Les partis politiques de l'opposition de l'Afrique de l'Ouest et leur quête pour le pouvoir d'Etat : cas du Bénin, du Ghana et de la Guinée*, Thèse de Doctorat en science politique de l'université de Québec à Montréal 302p.
- 18- TOSSOU (R.), 2010, *Multipartisme, ethnicité et pouvoir politique au Bénin (1951-2006)*, thèse unique de doctorat, FLASH, UAC, 614p.

3-Articles

- 1- ALLADAYE (J), 2008, "Dieu dans le discours politique au Bénin du renouveau démocratique", un cahier du CERLESSES, n°29, 23-55pp.
- 2- ANIGNIKIN (S.), 2011, "Le renouveau démocratique au Bénin : vingt ans après", in IRIKISI, vol 3, N°1, 1^{er} semestre, FLASH, UAC.
- 3- BANEGAS (R.), 1993, " Les transitions démocratiques : mobilisations collectives et fluidité politique ", in cultures et conflits, n°12, 105-142pp.
- 4- BANEGAS (R.), 1994, "Action collective et transition politique en Afrique. La Conférence nationale du Bénin", in cultures et conflits, n°17, 25p.
- 5- BANEGAS (R.), "Le renouveau démocratique" encyclopedia universalis, consulté le 31 mars 2016. WWW.universalis.fr/encyclopedia/Bénin/.
- 6- BANEGAS (R.), "La constitution béninoise à 19ans : la longue histoire béninoise amoureuse", [WWW.bj.Jolome.com/la constitution béninoise à19ans](http://WWW.bj.Jolome.com/la%20constitution%20béninoise%20à%2019ans)
- 7- BROWN (S.), 2007, "l'Etat de droit et de démocratie pluraliste au Bénin : Bilan et perspectives" encyclopedia universalis, consulté le 29 février 2016. WWW.universalis.fr/encyclopedia/Bénin/.
- 8- DOSSOU (R.), 2000, " L'expérience béninoise de la Conférence nationale", in les actes du colloque sur le bilan des Conférences nationales et autres processus de transition, Cotonou, OIR, 19-23 Février.
- 9- Michel (M.) et André (C.), 1995 "Le model du Bénin : un présidentielisme à l'africaine", in « les nouvelles constitutions africaines, 51-57pp.

ANNEXES

ANNEXE 1

Les grandes décisions de la Conférence nationale de février 1990 au Bénin

Depuis la grande option, le Bénin s'est lancé dans de réformes économiques dont l'objectif principal est de faciliter le passage d'une économie centralisée à « un libéralisme économique à visage humain, équitable et raisonnable » et d'amener le secteur privé à jouer un rôle de moteur du développement de l'économie.

La Conférence a mis sur pied trois sous commissions vue l'acuité des problèmes économiques. Les résultats des analyses de ces sous-commissions s'accordent tous sur le maintien du PAS.

Toujours dans le domaine économique, l'agriculture reste le principal moteur de la croissance économique. Cette agriculture fournit environ 70% des revenus des ménages et 42% du PIB ; elle mérite donc d'être encouragée. C'est pourquoi la commission a vu l'importance de valoriser l'agriculture en promouvant une politique de transformation animale, des produits diversifiés retenus afin que l'industrialisation puisse s'imposer pour favoriser la création d'emploi.

Dans le domaine industriel, la Conférence a prescrit une nouvelle philosophie. L'étude approfondie du coût des facteurs de production doit conduire à la prise d'un certain nombre de mesures incitatives aux investissements privés nationaux et étrangers.

Le contrôle rigoureux de l'énergie et de l'eau a retenu également l'attention des acteurs de même que le recensement systématique de ressources minières et la planification de leur exploitation, la promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Petites et Moyennes Industries (PMI).

En ce qui concerne les finances, la Conférence a recommandé qu'il y ait plus de dynamique dans le budget national étant entendu que dans une société moderne, le budget est l'expression de toute la politique économique et financière du gouvernement. Il faut un « redéploiement » des dépenses publiques dont certaines doivent être privilégiées par rapport à d'autres.

Parmi les mesures visant à l'amélioration des finances publiques afin d'assurer la nécessité du programme d'Ajustement Structurel, nous pouvons retenir : la réforme urgente des finances, la révision des écarts des traitements entre civils et militaires.

Dans le secteur bancaire, il est prévu la réinvention d'un système qui redonne confiance aux épargnants et la réforme radicale pour promouvoir des groupes privés. Sur le plan politique,

Il a été décidé la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. La Conférence a également décidé qu'il y ait un pluralisme politique, et un multipartisme intégral et d'une multitude de centre syndical.

La Conférence a relevé le rôle de la presse dans un Etat de droit pour l'expression des opinions et pour faire pleins feux sur les comportements quels qu'ils soient. Si par le passé, elle a été ballonnée pour ne servir que la seule Révolution, la conférence a demandé qu'elle soit enfin libre, mais aussi responsable.

Les mouvements associatifs sacrifiés au principe de la fameuse « unité de pensée » pendant le règne du PRPB sont ressuscités, de même que les coopératives dynamiques productrices de biens. La Conférence a également préconisé la garantie des libertés fondamentales pour chaque individu. C'est ce qui justifie la mise en place des institutions pérennes entièrement dévouées à la défense des droits de la personne humaine.

La Conférence a-t-elle prévu un Référendum constitutionnel suivi d'élections législatives et présidentielles libres et démocratiques au bout d'un an de transition. Cette transition sera placée sous l'autorité du Général KEREKOU chef de l'Etat, chef suprême des armées tandis que Mr Nicéphore SOGLO, invité à la Conférence en tant que haute personnalité dirigera le gouvernement.

Pour mieux gérer la transition, la conférence a institué un organe régulateur : le Haut Conseil de la République (HCR). Son rôle a été bien précisé par la Conférence. Il exercera la fonction législative en matière budgétaire, discutera de la charte des partis et de la loi électorale, contrôlera l'exécutif. Il étudiera les amendements qui seraient reçus après la popularisation de l'avant-projet de la constitution, supervisera les élections législatives et présidentielles ainsi que le règlement du contentieux électoral. Le HCR approuvera l'avant-projet de la constitution, assurera l'accès équitable des partis aux mass-médias officiels et veillera au respect de la déontologie en matière d'information. Il assurera de même la défense et la promotion des droits de l'homme tels qu'ils sont proclamés et garantis par la charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples.

Il est important de noter qu'en cas de vacance du pouvoir, le Haut Conseil désignera en son sein et selon le cas, un de ses membres pour assurer l'intérim du président de la République ou du premier Ministre.

Sur proposition de la commission des lois, la dénomination « République du Bénin » fut maintenue ainsi que la Devise, l'hymne national (Aube Nouvelle) Porto-Novo demeure la capitale politique. L'ancien drapeau tricolore fut réadapté de même que la fête du 1er Août.

Cette commission a évoqué les réformes administratives de la protection de l'environnement, de la création de régions économiques et du baptême des rues. Elle a insisté sur la démilitarisation de la police et de la douane, de même qu'elle a mis l'accent sur le retour de l'armée dans ses casernes. L'équilibre inter-régional a fait l'objet d'une grande préoccupation. Ces décisions vont réhabiliter pour une large part l'histoire politique du pays.

Notons qu'en disposition générale, la Conférence a décidé que toute personne en activité dans les forces armées et désireuses de se présenter aux élections devra se mettre en situation de disponibilité.

Dans le domaine social, la Conférence a priorisé la création d'emploi. C'est ce qui explique justement la naissance des PME qui s'inscrivent dans une stratégie de développement global.

En matière de santé, le principe directeur final retient le développement des soins de santé primaire. Pour y arriver, la Conférence a envisagé une politique d'encouragement de motivation et de redéploiement du personnel de la santé servant dans le secteur public, la réglementation et la protection par l'Etat du secteur privé. Les médecines occidentales et traditionnelles doivent se donner la main. L'environnement et les autres domaines ayant trait au cadre de vie de l'homme en vue d'un développement équilibré et cohérent doivent être considérés comme priorité. Car, il faut garantir à chaque Béninois un cadre de vie pouvant lui assurer un plein épanouissement.

Au niveau de la culture, une commission a été mise en place. Il s'agit de la commission de l'éducation, de la culture, des sciences, des sports et de l'environnement. Cette commission était divisée en sous-commissions chargée de l'éducation et de la recherche scientifique et de l'environnement et celle chargée de la culture et des sports.

Il faut noter que la Conférence par le truchement des sous-commissions a mis un accent particulier sur la reprise immédiate des activités académiques et la promotion à moyen et

long terme de l'excellence. Il est également décidé un redéploiement judicieux de personnes enseignantes sur toute l'étendue du territoire national.

Au niveau des sports, une nouvelle charte des sports répondant au principe démocratique a été élaborée. L'élaboration de cette charte sportive permettra de dynamiser le sport scolaire et universitaire, de mener une formation aux spécialistes du domaine de la jeunesse et des sports, d'inviter le secteur privé à prendre part à la création d'industries sportives dans notre pays, etc. Tout cela a été décidé pour rendre l'homme bien équilibré et épanoui dans la société, au vue de tout ce qu'il a enduré dans le passé.¹⁸²

ANNEXE 2

Discours du président KEREKOU à l'ouverture de la Conférence des Forces vives de la Nation

- Messieurs les présidents,
- Mesdames et messieurs les délégués des Institutions et Organisations politiques, sociales et confessionnelles,
- Messieurs les membres du Comité Préparatoire de la
- Excellences, madame et messieurs les membres du Corps diplomatique et consulaire,
- Messieurs les représentants des Organisations internationales,
- Honorables invités,
- Mesdames, messieurs,
- Chers compatriotes,

Le développement qualitatif des facteurs dynamiques et positifs de la géographie, de la démographie et de l'histoire a favorisé au fil des âges dans notre pays, les conditions propices à l'émergence d'un peuple épris de liberté, de dignité, de justice, de paix et de progrès social, un peuple dont l'extraordinaire vitalité et la détermination inflexible de prendre en mains et d'assumer la plénitude de son destin, n'ont pu être entamées par les multiples et rudes épreuves découlant des effets pervers conjugués du sous-développement et de la crise économique sans précédent qui sévit partout dans le monde.

C'est pourquoi, le lundi 31 juillet 1989, lors de l'installation officielle de la 3^e Législature de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire dans cette même salle, nous avons souligné, face à la conjoncture économique difficile qui prévaut dans notre pays, la nécessité impérieuse pour toutes les Béninoises et pour tous les Béninois de faire table rase du passé, de resserrer leurs rangs, et d'entreprendre toutes les actions susceptibles d'élargir et de

¹⁸² Extrait des actes de la conférence nationale (Cotonou, du 19 au 28 février 1990)

dynamiser la vie démocratique, à travers la mobilisation générale et permanente de toutes les forces vives de la Nation, pour mener bien notre Programme d'Ajustement Structurel.

Dans ce cadre, et dans le souci d'instaurer un climat de décontraction, d'apaisement et de concorde, nous avons initié la Décision-Loin° 89-010 du 30 août 1989 portant amnistie,

Ainsi, dans le contexte de cette dernière décennie du 20^è siècle, où l'humanité tout entière vit de profondes mutations dans tous les domaines, le peuple béninois peut se féliciter et à juste titre de ne pas être en reste, au regard du processus irréversible du renouveau démocratique annoncé dans notre message à la Nation, le mercredi 29 novembre 1989, et qui connaît aujourd'hui son point culminant avec la tenue effective de la présente Conférence nationale qui regroupe les représentants de toutes les forces vives de notre pays, dans leurs diverses sensibilités politiques.

Mais avant d'aborder notre propos, nous voudrions adresser nos salutations fraternelles et patriotiques ainsi que nos sincères souhaits de bienvenue à tous les délégués ici réunis, représentants des formations politiques, des Institutions et des Corps constitués de l'Etat, des catégories socio-professionnelles et confessionnelles, des associations de développement, des opérateurs économiques et des communautés béninoises de l'étranger.

C'est également le lieu et le moment pour nous d'exprimer nos vives et chaleureuses félicitations à tous ceux qui ont su œuvrer, aussi bien sous les feux de projecteurs de l'actualité que dans l'anonymat de l'action individuelle ou collective pour faire en sorte que le grand rassemblement national tant attendu devienne réalité ce jour, lundi 19 février 1990.

- Messieurs les présidents,
- Mesdames et messieurs les délégués
- Chers compatriotes.

Qu'il vous souvienne que dans notre message à la Nation, le mercredi 29 novembre 1989 nous avons exprimé notre intime conviction qu'une ère nouvelle s'ouvre pour notre pays à savoir:

«Celle de l'indispensable adéquation à établir entre nos nouvelles réalités nationales et nos institutions démocratiques actuelles, au sein desquelles doit s'exprimer librement le pouvoir du peuple souverain, à travers toutes ses composantes authentiques, quelles que soient leurs sensibilités politiques pourvu qu'elles soient socialement représentatives.»

«Cette ère nouvelle, disons-nous, est celle d'une impulsion décisive à la mobilisation de toutes les forces vives de la Nation qui, animées d'un regain d'enthousiasme et de saine émulation, pourront se lancer, dans

un puissant élan patriotique, à la conquête et à la réalisation de tous les objectifs de notre Programme d'Ajustement Structurel.»

Malgré ces déclarations qui ne cachent aucune arrière-pensée, il s'est trouvé ici et ailleurs, bon nombre de nos compatriotes et d'observateurs étrangers pour se livrer à des spéculations tendancieuses sur notre volonté politique et notre réelle détermination d'avancer dans la voie du renouveau démocratique.

En décidant d'assumer en toute responsabilité et en toute connaissance de cause la tâche de convoquer une Conférence nationale des forces vives de la Nation, quelles que soient leurs sensibilités politiques, conformément aux recommandations expresses de la session conjointe spéciale du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National tenue du 6 au 7 décembre 1989, nous savions parfaitement à l'avance les conséquences et les implications d'une telle décision historique sur tous les plans.

Cela se comprend aisément quand on sait qu'il est dans la nature des hommes que tout ce qui est nouveau inquiète certains, jette le trouble chez d'autres, engendre la suspicion, le scepticisme, le découragement, et parfois même le défaitisme ou la trahison.

Mais face à l'importance de l'enjeu national, l'heure n'était plus pour nous aux tergiversations.

C'est pourquoi, malgré les procès d'intention des uns et des autres, les actions concrètes et hardies ont été méthodiquement engagées et poursuivies, avec esprit de suite et sans faille.

Il est donc heureux de constater aujourd'hui, que nos efforts conjugués n'ont pas été vains, que notre appel a été largement entendu, et que les conditions favorables sont maintenant remplies pour la mise en œuvre de réformes radicales conformes aux légitimes et profondes aspirations du peuple béninois tout entier.

Tel est l'objectif fondamental que vise notre Conférence nationale dont la tenue en cette période de crise économique aiguë, constitue un important et décisif événement qui fera date dans les annales de l'histoire de notre jeune nation.

Dès lors, le devenir de notre pays et l'avenir de notre peuple doivent être constamment les préoccupations majeures de la Conférence, dont les délégués pourront trouver la source de leur inspiration féconde dans le riche et impérissable précepte de l'un de nos glorieux ancêtres, le Roi Guézo qui nous enseigne que:

«Si tous les fils du pays venaient boucher par leurs doigts les trous de la jarre percée, la patrie serait sauvée.»

Aussi, au moment où s'ouvre le grand débat national, nous revient-il le privilège de mettre un accent particulier sur les considérations qui, à notre avis, pourraient être au centre des réflexions individuelles et collectives de tous les participants à la conférence.

Pour nous, dans leur conception comme dans leurs objectifs, les travaux de la présente Conférence nationale devraient satisfaire aux exigences impérieuses d'un consensus véritablement constructif ; ce qui suppose le respect scrupuleux des opinions de chacun et la tolérance des uns envers les autres, dans un esprit de sérénité, de concorde et de sauvegarde de l'unité nationale et de la paix sociale.

Pour y parvenir, chaque délégué doit faire preuve d'un sens élevé de responsabilité, en s'efforçant constamment d'éviter toute passion dans les propos, et en renonçant résolument à tout complexe de supériorité ou d'infériorité.

C'est dire en d'autres termes que la Conférence nationale ne doit en aucun cas être érigée par personne en un tribunal quelconque, animé de joutes oratoires, invectives et de récriminations stériles. Au contraire, elle doit demeurer un cadre sain de concertation, de réflexions fructueuses et d'analyses approfondies, sur les questions essentielles qui tiennent à cœur à notre peuple qui souhaite l'instauration d'une ère politique nouvelle, fondée sur la réconciliation nationale et le renouveau démocratique, gage du redressement économique, social et culturel de notre pays.

Car, pour nous, la réconciliation nationale signifie la reconnaissance réciproque du droit de toutes les sensibilités politiques à s'exprimer librement, à condition que chacune d'elles renonce à toute prétention au monopole de la vérité et à la monopolisation de la gestion de la chose publique, qu'elles bannissent de leurs discours l'intransigeance, l'anathème et l'ostracisme, et qu'elles admettent que le débat sur les affaires de la Nation est l'affaire de chacun et de tous.

En tout état de cause, les laborieuses masses populaires de nos villes et de nos campagnes connaissent aujourd'hui le prix inestimable de la stabilité politique, de la paix sociale et de l'unité nationale, pour avoir définitivement tourné le dos à l'aventurisme périlleux du régionalisme et du tribalisme.

C'est pourquoi, les conclusions des travaux de la Conférence nationale doivent épargner au peuple béninois toute situation susceptible de provoquer des désordres, des violences et des affrontements inutiles.

Nous sommes tous pleinement conscients des distorsions multiples et multiformes qui existent entre nos circonscriptions administratives, mais les problèmes et les frustrations qui en résultent ne pourront trouver leurs justes solutions que dans le cadre d'une politique nationale cohérente de développement économique, social et culturel, qui tient grand compte de l'équilibre inter-régional.

La diversité de nos cultures, loin de constituer une source de tension ou de division, doit au contraire être considérée comme un facteur d'enrichissement mutuel, pouvant concourir au rapprochement et l'intégration des membres de la Communauté nationale, de manière que chaque Béninoise et chaque Béninois se sente partout chez lui, sur toute l'étendue du territoire national, du Nord au Sud, et de l'Est à l'Ouest.

Sans aucun doute, le renouveau démocratique que nous nous devons de promouvoir dans notre pays est une nécessité incontournable de notre époque, mise en évidence par notre propre expérience que le Béninois, désormais mûr politiquement est capable d'assumer avec efficacité et succès, dans l'ordre et la discipline librement consentie.

L'histoire des nations modernes a clairement montré que la création des bases matérielles indispensables à la réalisation des objectifs du développement économique, social et culturel est tributaire du niveau de prise de conscience par chaque citoyen de sa part de responsabilité, ce qui implique forcément l'existence d'un environnement politique sainement entretenu dans le pays, et qui garantit à chaque citoyen la possibilité d'apporter sa contribution si modeste soit-elle à l'œuvre d'édification nationale, dans le respect strict des règles du jeu démocratique.

Pour que les diverses sensibilités politiques, sociales et confessionnelles se manifestent dans notre pays à travers une pratique sociale réellement constructive, il importe que tous les acteurs de la scène politique conjuguent leurs efforts pour éliminer les pesanteurs et les entraves psychologiques et mentales qui compromettent l'adhésion de toutes les couches, classes et catégories socio-professionnelles et confessionnelles qui sont les vrais maîtres de la lutte pour l'avènement d'un Bénin nouveau, démocratique, moderne et prospère.

L'essence et la finalité du renouveau démocratique auquel notre peuple aspire profondément résident en dernière analyse dans un consensus politique de toutes les forces vives de la Nation, condition irremplaçable de la mobilisation consciente et enthousiaste du peuple béninois tout entier, autour des tâches complexes et ardues qui lui incombent pour assurer le redressement économique et la relance de la production, dans le cadre de l'application rationnelle de notre Programme d'Ajustement Structurel.

C'est dire qu'au-delà du forum d'idées qu'elle instaure, la Conférence nationale doit déboucher sur des résultats concrets, réalistes et constructifs, à la mesure des légitimes attentes de notre peuple.

Il n'est donc pas souhaitable pour les participants à cette Conférence de dresser une liste exhaustive des problèmes que vit notre peuple, de disserte indéfiniment sur des notions de sciences politiques ou d'élaborer un répertoire de bonnes intentions dont la mise en œuvre se révélerait utopique sur le terrain.

Chaque Béninois et chaque Béninoise sait bien que la crise économique qui sévit dans notre pays, ces derniers mois, est multidimensionnelle.

Aussi, la Conférence nationale doit-elle analyser les causes endogènes et exogènes qui l'ont engendrée, en diagnostiquer les diverses manifestations, les interférences et les implications, en prenant soin d'éviter d'en occulter des aspects ou de privilégier certains par rapport à d'autres.

A la lumière des considérations que nous venons d'évoquer, vous comprenez sans doute, mesdames et messieurs les délégués, que ce que le peuple béninois attend de vous, ce n'est pas la victoire d'un sur un autre, mais la convergence des idées et des opinions en vue de la définition claire d'une plate-forme politique consensuelle réaliste, cohérente et viable.

En un mot, il s'agira d'élaborer et d'adopter une Charte d'Union Nationale pour le renouveau démocratique et le développement économique, social et culturel de notre pays, le Bénin,

La Charte d'Union Nationale sera l'expression concentrée, vivante et tangible de la maturité politique de notre peuple qui aura ainsi montré à la face du monde, et devant l'histoire la force de son génie créateur, et sa capacité à trouver, dans les ressources inépuisables de son esprit, les réponses aux défis que lui lance la conjoncture économique difficile actuelle, et à faire face avec patriotisme, efficacité et succès aux exigences qui découlent de la libération de notre économie nationale.

La Charte d'Union Nationale sera aussi la matérialisation du pacte sacré conclu entre toutes les Béninoises et tous les Béninois à quelque sensibilité politique qu'ils appartiennent, autour du seul et unique enjeu que constitue le salut national.

La Charte d'Union Nationale sera enfin le symbole d'un nouveau contrat politique de toutes les composantes de la communauté nationale, fermement résolues à promouvoir dans notre pays une véritable démocratie, l'application rigoureuse des principes intangibles du fonctionnement d'un Etat de droit, fondé sur le respect scrupuleux des droits de l'homme et des libertés publiques, tout en préservant la stabilité politique, l'unité nationale et la paix sociale.

Ainsi, cette Charte servira de document de base pour l'élaboration d'une nouvelle Constitution à soumettre à l'approbation du peuple béninois tout entier.

- Messieurs les présidents,
- Mesdames et messieurs les délégués,

Nous avons foi en l'avenir de notre pays.

Nous avons confiance en notre peuple, en ses immenses capacités de créativité, de sacrifice et d'héroïsme, pour surmonter les difficultés actuelles.

De toute évidence, à l'aube du 21^e siècle, l'histoire nous assigne la noble et exaltante mission de frayer la voie salutaire du renouveau et du progrès, aux générations montantes et futures, à travers notre engagement individuel et collectif dans la lutte pour édifier dans notre pays, Je Bénin, une société de liberté, de dignité, de justice, de paix et de progrès social.

C'est sur cette note d'exhortation patriotique et militante que nous déclarons ouverte ce jour, lundi 19 février 1990, la Conférence nationale des forces vives de la Nation, quelles que soient leurs sensibilités politiques.

Pleins succès à vos travaux ! ¹⁸³

ANNEXE 3

Discours de clôture de Président KEREKOU

Fermelement résolu à assumer les exigences incontournables de l'histoire nouvelle de notre jeune nation, et à promouvoir un véritable renouveau démocratique susceptible de garantir la conjugaison heureuse de toutes les potentialités et de toutes les énergies créatrices de notre peuple, pour juguler la crise et assurer le redressement de l'économie nationale par la mise en œuvre victorieuse de notre Programme d'Ajustement Structurel, nous avons pris toutes nos responsabilités en connaissance de cause en conviant les représentants de toutes les forces vives de notre pays, sans considération de leurs sensibilités politiques, à une Conférence nationale visant à établir par le dialogue, la concertation et la concorde un consensus dynamique et constructif à la mesure des légitimes et profondes aspirations du peuple béninois tout entier.

Neuf jours durant, de jour comme de nuit, les échos sonores de vos larges et profonds débats retransmis en direct sur nos antennes ont permis à l'opinion nationale, africaine et internationale de se mettre au diapason des préoccupations exprimées et des solutions préconisées par les uns et les autres dans cette salle.

En cette séance solennelle de la clôture officielle des travaux de la Conférence nationale, nous voudrions remercier et féliciter vivement tous les délégués qui n'ont ménagé ni leurs forces ni leur santé pour faire en sorte que l'impasse soit évitée et que les espérances du peuple béninois ne soient pas déçues. Aussi voudrions-nous une fois encore vous dire combien nous nous réjouissons de l'enthousiasme avec lequel vous avez massivement répondu à notre appel et de l'ardeur avec laquelle vous avez travaillé sans désemparer durant neuf jours et souvent tard dans la nuit. Nous tenons également et surtout à féliciter votre présidium et plus particulièrement l'homme de piété qui a présidé vos travaux, Son Excellence Mgr Isidore de Souza ici

¹⁸³ Les actes de la conférence nationale, op.cit. pp. 14-21

présent. Nous lui rendons un vibrant hommage pour son courage, sa patience, sa sensibilité et sa fermeté, et surtout pour sa lucidité et sa clairvoyance, toutes qualités rares chez le commun des mortels, qualités avec lesquelles il a réussi à gérer toutes les contradictions concentrées au sein de la Conférence. Tous ces remerciements s'adressent aussi à tous les anciens présidents que nous ne considérons pas, en ce qui nous concerne, comme des délégués à la Conférence, mais nos invités de marque.

Le renouveau démocratique qui vient d'être consacré au niveau de la Conférence ouvre la voie d'une nouvelle légitimité dans notre pays, le Bénin.

Commander c'est prévoir, dira l'autre. Et c'est pourquoi à l'ouverture des travaux de cette conférence, lundi 19 février 1990, nous avons dit que nous étions pleinement conscients des conséquences et de toutes les implications qui découleront de vos travaux. Nous ne sommes pas surpris et nous sommes donc calmes par ce que nous nous y attendons, mais dans un cadre plus respectueux que celui que nous avons vécu à certains moments. Dieu merci, la solution a été trouvée grâce au président du présidium.

Aujourd'hui mercredi 28 février 1990, nous prenons à témoin le peuple béninois tout entier en affirmant solennellement notre engagement à faire mettre en œuvre de manière réaliste toutes les décisions issues des travaux de la Conférence nationale des Forces Vives de la Nation.

Excellences, Mesdames, Messieurs, au nom de l'intérêt supérieur de la nation et du peuple béninois tout entier, nous disons que les décisions prises par la Conférence seront appliquées dans l'ordre et la discipline librement consentie. Ce n'est pas du défaitisme, ce n'est pas la capitulation, c'est une question de responsabilité nation¹⁸⁴

¹⁸⁴ Ibidem, pp. 110-111

Table des matières

Remerciements.....	i
Sigles et Abréviations	ii
Introduction.....	1
Première Partie : L'ORIGINE DE L'IDEE D'UNE CONFERENCE NATIONALE..	3
Chapitre 1 : Le contexte historique interne : La crise du régime révolutionnaire.....	5
1.1. L'impasse politique.....	5
1.2. Le chaos économique.....	7
1.3. Les difficultés sociales	8
Chapitre 2 : Le Contexte international.....	10
2.1. L'implosion de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS).....	10
2.2. La chute du mur de Berlin.....	11
2.3. Les sujétions des institutions financières internationales.....	12
Chapitre 3 : Vers la convocation de la Conférence nationale de février 1990.....	14
3.1. La dissolution du PRPB.....	14
3.2. La prise du décret N° 90-40 du 23 février 1990 portant convocation de la Conférence nationale.....	14
3.3. Les préparatifs de la Conférence nationale.....	15
Deuxième Partie : LES CONDITONS DE REUSSITE DE LA CONFERENCE NATIONAL DE FEVRIER 1990.....	17
Chapitre 4 : les facteurs favorables internes.....	18
4.1. La forte pression des mouvements syndicaux.....	18
4.2. La détermination des forces politiques.....	19
4.3. Le rôle déterminant des milieux religieux.....	20
Chapitre 5 : Les facteurs favorables externes.....	22

5.1. Le rôle de la diaspora béninoise.....	22
5.2. Le rôle de la France.....	22
5.3. L'apport des intellectuels béninois.....	23
Chapitre 6 : la volonté politique des principaux acteurs de la Conférence nationale.....	24
6.1. Le rôle déterminant du Général Mathieu	24
6.2. La responsabilité de Monseigneur Isidore de Souza.....	26
6-3- L'engagement des délégués intrépides	27
Troisième partie : BILAN DE LA MISE EN OEUVRE DES DECISIONS DE LA CONFERENCE NATIONALE DE FEVRIER 1990	30
Chapitre 7 : Les grandes décisions de la Conférence nationale.....	32
7-1- sur le plan économique	32
7-2- Sur le plan politique.....	33
7-3- Sur le plan socioculturel.....	34
Chapitre 8 : L'état de la mise en œuvre des décisions de la Conférence.....	36
8-1- L'adoption et la promulgation de la constitution du 11 décembre 1990.	36
8-2- Les institutions du régime de la transition. (1990- 1991).....	38
8-3- Les élections présidentielles de mars 1991 et la mise en place progressive des institutions de la République.....	39
Chapitre 9 : Les forces du progrès et les forces d'inerties du Renouveau démocratique du Bénin	42
9-1- Les forces du progrès du Renouveau démocratique au Bénin.....	42
9-2- Les forces d'inerties du Renouveau démocratique au Bénin.....	44
9-3- Les perspectives.....	47
Conclusion.....	49
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	51
Annexes.....	54